Edition du Centre - ISSN IIII - 0074

Le Soir D'ALGERIE

www.lesoirdalgerie.com

Quotidien indépendant

● CONTRIBUTION

«Îlm» humain contre Coran divin

Par Nour-Eddine Boukrouh (P. 6 et 7)

● COMMERCE

Le cahier des charges de Bakhti Belaïb

● En succédant à Amara Benyounès à la tête d'un département qu'il connaît bien, Bakhti Belaïb semble avoir déjà une feuille de route bien tracée. S'il ne cache pas son intention de changer de cap en fonction de la conjoncture, le nouveau ministre du Commerce place parmi ses priorités la réorganisation du commerce extérieur, la promotion du produit local mais surtout le dossier de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC.

PAGE 5

● DOMICILIATIONS BANCAIRES

Vers le contrôle anticipé

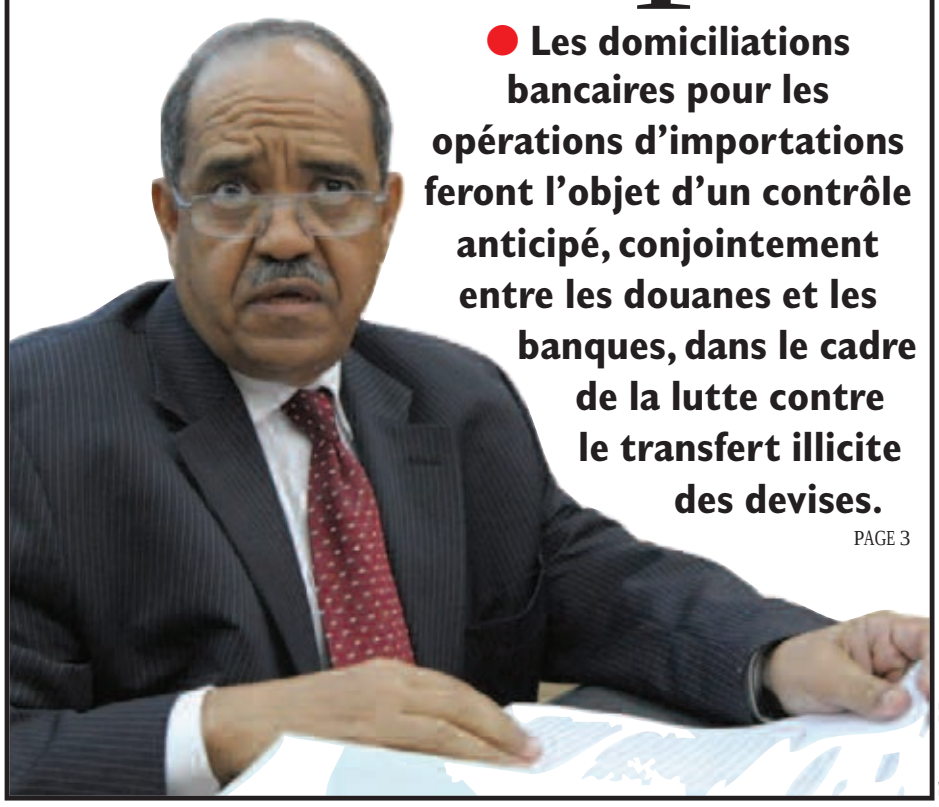

● Les domiciliations bancaires pour les opérations d'importations feront l'objet d'un contrôle anticipé, conjointement entre les douanes et les banques, dans le cadre de la lutte contre le transfert illicite des devises.

PAGE 3

Photos : DR

● LA MESURE APPLICABLE AU PROCHAIN MERCATO

La FAF interdit les footballeurs étrangers

● Plus de joueurs étrangers à recruter par les clubs de Ligue 1 en Algérie à partir du prochain mercato hivernal. C'est la décision prise, dimanche, par les membres du bureau fédéral de la FAF lors de leur réunion tenue au CTN/FAF de Sidi Moussa.

PAGE 12

Le Bonjour du «Soir»

Merci Iguersafène !

Iguersafène, 26 juillet 2015. Sur les hauteurs de l'Akfadou, l'air pur pénètre par cascades dans la chambre inondée de cette lumière crue et abondante des sommets. En face, une montagne et le ciel outrageusement bleu. La placette du village est déjà pleine de monde. Sous une tonnelle, on sert le petit déjeuner : figues vertes, galettes, baghrir, lait, café. Un gars, debout, raconte l'histoire des tadjmaât, ces comités de sages qui veillaient à la bonne marche de la communauté. A la manière des conteurs des souks d'antan, il harangue la foule en allant d'un groupe à l'autre. Les femmes s'affairent à nettoyer les artères. Toutes habillées de robes traditionnelles aux couleurs chatoyantes, elles portent des chapeaux de paille pour se protéger du soleil. Là-bas, devant un mur qui se remplit peu à peu de courbes noires et de motifs berbères, Denis Martinez invente un autre matin. Il me serre entre ses bras et me montre la fresque : «Ce n'est pas une œuvre. Je n'aime pas ce mot, c'est une création née de cette rencontre, pour cette rencontre, et qui vivra peut-être quelques mois ou moins. La pluie va l'effacer peu à peu. Des gosses vont y ajouter des graffitis… J'aime quand elle s'habille de vie. Sinon, c'est quelque chose de mort…» Je le laisse à sa broderie…

La veille, je l'ai longuement écouté Saïd Sadi, avant de dîner avec lui. Nous avons discuté du M'Zab, de l'Algérie, de nos doutes, mais aussi de nos certitudes. J'ai écouté des jeunes et des vieux, des femmes et des hommes. Et j'ai adoré ce village, le plus propre de Kabylie et certainement de tout le pays, j'ai adoré que des citoyens se prennent en charge et arrivent à créer un cadre de dialogue démocratique et responsable au service de l'épanouissement de la communauté. J'ai été bouleversé par les marques de sympathie et la chaleur de l'accueil qui ont entouré ma petite personne et, à travers moi, le journal que je représente. Avant de partir, j'ai dit aux membres du comité du village, la djemâa version 2015 : «Les ancêtres qui dorment dans le cimetière mitoyen peuvent reposer en paix. Vous êtes vraiment, sincèrement, leurs dignes héritiers !»

Merci ma Kabylie pour cette bouffée d'optimisme si vivifiante en ces temps sordides !

farahmadaure@gmail.com

farahmadaure@gmail.com

Periscoop
Soirperiscoop@yahoo.fr
Lundi 27 juillet 2015 - Page 2

DIGOUTAGE
Par Arris Touffan

Éloge de Tadjmaât

Assemblée de village, tadjmaât est une vieille institution qui, en Kabylie, décide des affaires de la cité, tranche les différends, gère les conflits sur la base de deux invariants : le débat et la sagesse, socles de la démocratie et de la responsabilité. Faut dire que depuis qu'elle a été déclarée ringarde, le village a perdu son âme.

Il est temps d'y revenir en mieux, avec la présence des femmes.

A. T.
arrisetouffan@yahoo.fr.

Khebri chez les pétroliers

Après avoir parcouru les principales installations de raffinage (Skikda, Arzew et Alger), le ministre de l'Energie va se rendre sur les sites de production des hydrocarbures. Samedi prochain, la région de Hassi Messaoud sera inspectée par une importante délégation du ministère. Khebri sera certainement interpellé sur les catastrophes provoquées du temps de son prédécesseur, notamment en termes de production où on enregistre la fermeture de quelque 400 puits de pétrole.

La reconnaissance

C'est devant des centaines de personnes que Abdelkader Bouazgui a fait ses adieux aux représentants de la société civile et aux cadres de la wilaya de Tizi-Ouzou où il a eu à exercer en tant que wali.

Un hommage a été ainsi rendu à ce cadre qui a su créer un climat de confiance avec les citoyens et leurs représentants. Rappelons que ce dernier a été muté à Blida dans le cadre du dernier remaniement qui a touché les walis.

Les pertes d'Ooredoo

Des responsables du groupe Ooreddo ont attribué les faibles résultats du premier semestre de l'exercice en cours à la dévaluation du dinar algérien par rapport aux devises (une perte de 13% en une année). Ooredoo a augmenté son parc abonnés de 21% en rapport avec le premier semestre de 2014 mais le bénéfice net est tombé à 8.1 millions de dollars, alors qu'à la même période de l'exercice précédent, Ooredoo a réalisé la performance de 74.4 millions USD. Ce ratio s'explique aussi par les lourds investissements consentis dans le cadre du déploiement de la 3G qui a, d'ailleurs, affecté les résultats de tous les opérateurs de la téléphonie mobile.

Un jour, un sondage

Croyez-vous que le gouvernement réussira à éradiquer totalement les bidonvilles en 2017 ?

☐ OUI ☐ NON ☐ Sans opinion

Pensez-vous qu'avec le dernier remaniement, le gouvernement aura une meilleure cohésion ?

Résultat sondage

Oui :	Non :	Sans opinion :
8 %	86,75 %	5,24 %

vit'amine ! aminelabter@hotmail.com

DOMICILIATIONS BANCAIRES

Vers le contrôle anticipé

Les domiciliations bancaires pour les opérations d'importations feront l'objet d'un contrôle anticipé, conjointement entre les douanes et les banques, dans le cadre de la lutte contre le transfert illicite de devises.

Cherif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Cité, hier, par l'Agence nationale de presse, le directeur général des Douanes (DGD), Kaddour Bentahar a indiqué que l'administration douanière ainsi que l'Association professionnelle des banques et établissements financiers (Abef) signeront prochainement un avenant à leur convention d'échanges d'informations conclue en mars 2014. A travers cet avenant, il s'agira d'introduire un contrôle anticipé sur les demandes de domiciliations bancaires présentées par les importateurs. Selon le DGD, cet avenant va permettre d'établir un échange d'informations à double sens entre les douanes et l'Abef sur toutes les demandes de domiciliations bancaires émanant des opérateurs activant dans le commerce extérieur. L'échange informatisé qui sera institué à cet effet permettra aux banques d'accéder au système d'informations des douanes (Sigad) afin de vérifier l'authenticité de la validité de l'attestation d'importation exigée lors de la souscription d'une domiciliation bancaire, expliquera un autre responsable de la DGD. Cette attestation d'importation, qui identifie l'entreprise importatrice à travers son numéro d'identification fiscale et, donc, sa traçabilité fiscale, est délivrée par la Direction générale des impôts (DGI).

Ce qui s'inscrit dans le cadre du renforcement de la lutte contre le transfert illicite des devises opéré par certains importateurs.

A travers ce nouveau dispositif, il s'agira en effet de mettre fin aux fausses attestations d'importation présentées par des opérateurs véreux lors de la souscription d'une domiciliation bancaire,

Photo : DR

Objectif, mettre fin aux fausses attestations d'importation.

qu'ils utilisent pour des importations fictives. En dépit du contrôle instauré par la convention d'échange d'informations conclue en mars 2014 entre les douanes et les banques, des failles ont toutefois subsisté dans ce système, permettant à des importateurs délinquants de tromper la vigilance des banques et des douanes, reconnaît-on. Ainsi, des enquêtes menées par les services des douanes ont révélé l'utilisation d'attestations d'importation falsifiées, par des personnes qui n'ont pas de statut légal d'importateurs mais qui réalisent, à travers cette «ruse», des opérations d'importations fictives en vue, uniquement, de transférer des capitaux vers l'étranger, relève le même responsable. D'où la nécessité d'établir un contrôle anticipé sur toute demande de domiciliation bancaire, selon la même source qui précise que cette proposition a été présentée au ministère chargé du budget et de la prospective qui en a donné l'aval.

Quant aux résultats de mise en œuvre de la convention d'échange d'informations conclue en 2014 entre les douanes et les banques, le même responsable indique que ce système a, toutefois, mis fin à la gestion manuelle des documents douaniers, notamment le D10 copie banque, largement falsifié de par le passé par des importateurs pour transférer illicitement des capitaux vers l'étranger. Le D10, qui atteste de l'arrivée de la marchandise, sa valeur ainsi que des tarifs douaniers appliqués à l'importation, s'échange, depuis, entre les banques et les douanes via ce système d'informations qui a mis fin aux documents scannés et transmis par courrier.

C. B.

FINANCEMENT DE LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

L'exécutif mise sur un concours non budgétaire

Le financement de la réalisation d'équipements et services publics pourra être assuré hors concours budgétaire. C'est ce que le gouvernement a décidé dans le cadre de la révision du Code des marchés publics.

Approuvé la semaine dernière en Conseil des ministres, un décret présidentiel portant réglementation des marchés publics institue la délégation de service public. En effet, «la délégation de service public est un mode universel et moderne de financement, de réalisation et de gestion, par le biais d'un contrat de concession, d'affermage, de régie ou de gérance», indique le communiqué de la présidence. Soit la possibilité pour l'Etat, dans les secteurs où la loi lui permet, de recourir à des sources de financement extrabudgétaires pour la réalisation d'ouvrages ou l'acquisition de biens nécessaires au fonctionnement du service public.

A l'issue de la période contractuelle, l'ouvrage ou les biens en question «deviennent propriétés de l'institution publique ou de l'administration publique concernée», explique-t-on.

Ce mode de financement s'avère assez similaire au leasing ou crédit-bail ainsi à la location-vente, une formule permettant à des particuliers ou à des entreprises d'acquérir des biens immobiliers ou des équipements sur la base de la location. Il permettra à l'Etat de disposer de nouvelles ressources financières sans grever le Trésor tout en stimulant l'implication des bailleurs privés, dans le contexte de «baisse sévère» des cours mondiaux de brut et des recettes pétrolières.

La délégation de services publics s'inscrit, ce faisant, dans le cadre du réaménagement de l'arsenal réglementaire régissant le partenariat public-privé. Comme cette disposition permettra ainsi de clarifier davantage la pratique dans ce domaine. Voire, cette facilitation pourrait ouvrir la voie à l'endettement externe, la possibilité de contracter des crédits bancaires auprès d'établissements bancaires de droit non algérien, même si l'exécutif écarte pour le moment cette option.

Photo : Samir Sid

Un mode de financement similaire au leasing.

Outre l'instauration de la délégation, la nouvelle réglementation régissant la passation des marchés publics prévoit la suppression des commissions nationales des marchés publics dont les attributions ont été transférées aux commissions sectorielles instituées auprès de chaque ministère, ainsi que la suppression des commissions régionales.

Il s'agit en fait de la création de trois nouvelles institutions : une Autorité de régulation des marchés publics, un Observatoire de la commande publique et un Organe national de règlement des litiges.

La réglementation réforme en fait l'encadrement et le contrôle de la passation des marchés publics, dans «le but d'en maîtriser la gestion», indique-t-on. Le décret présidentiel prévoit également «une plus grande responsabilité des acteurs des marchés publics (services contractants et commissions des marchés) tout en respectant les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures».

Toutefois, le texte insiste sur le renforcement de l'éthique et de la déontologie dans la passation des marchés publics à travers l'élaboration d'un code de conduite des agents publics intervenant dans le contrôle, la passation et l'exécution des marchés publics.

Ce code sera élaboré par l'Observatoire de régulation des marchés publics et des délégations de service public. Ainsi, le nouveau texte met la balle dans le camp des services contractants et les commissions des marchés. De plus, la sécurité juridique des acteurs qui interviennent dans les marchés publics sera renforcée par la clarification, la précision et la simplification des procédures.

Notons par ailleurs que la nouvelle réglementation entend conforter le développement de la production nationale, la participation des entreprises locales aux marchés publics. Ainsi, le texte institue une clause dans les cahiers des charges n'autorisant le recours aux produits importés que si le produit national équivalent n'est pas disponible.

Le nouveau code devrait ainsi contribuer à lever les contraintes qui freinent les projets et faciliter leur lancement, considérait le président de l'Union nationale des entrepreneurs publics (Unep), Lakhdar Rekhroukh, cité par l'agence nationale de presse, au lendemain de l'annonce.

Selon ce responsable patronal, le nouveau texte comprend une série de dispositions visant à limiter le nombre important des motifs d'infructuosité, notamment ceux relatifs au nombre exigé des prestataires et aux rapports de justification des maîtres d'ouvrages. Voire, le montant des projets publics, fixé pour appliquer les procédures du Code des marchés publics, passera de 8 à 12 millions de dinars, observe le président de l'Unep.

Ainsi, tout contrat ou commande dont le montant est égal ou inférieur à ce seuil ne donnera pas lieu obligatoirement à la passation d'un marché, indiquait Lakhdar Rekhroukh, ajoutant que la procédure du gré à gré et son montant ont également été revus. Relevons que le nouveau texte vient remplacer la réglementation en vigueur, un code revu à maintes reprises durant la décade écoulée et dont les «limites par rapport aux exigences d'une gouvernance moderne», les déficiences et les rigidités ont été fréquemment relevées par les opérateurs économiques tant du secteur public que celui privé.

C. B.

RETOUR AU BAC PROFESSIONNEL, ALLÉGEMENT DES MATIÈRES POUR LES CLASSES D'EXAMEN, SUPPRESSION DE LA 6e...

Quelles nouvelles mesures pour l'école ?

La Conférence nationale sur l'évaluation de la mise en œuvre de la réforme s'est achevée hier. Le retour au bac professionnel, la refonte de l'examen du baccalauréat, l'allégement des matières pour les classes d'examens, la suppression de l'examen de 6e et l'introduction de la fiche de synthèse font l'unanimité des experts. La ministre de l'Education nationale annoncera aujourd'hui les recommandations finales. L'école va-t-elle connaître une révolution ?

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Le ministère de l'Education nationale a mobilisé pendant deux jours l'ensemble de la famille éducative pour un diagnostic profond de la réforme de l'école. Dix ateliers à thème ont été installés pour décortiquer les mesures appliquées de la réforme de 2003, celles en attente et les problèmes de l'école algérienne pour apporter des solutions.

Le premier ministre, lors de son discours d'ouverture, samedi, a affirmé que le gouvernement est ouvert à toutes les propositions pour moderniser l'école et améliorer la qualité du système éducatif. Le retour au bac professionnel, la refonte de l'examen du baccalauréat, l'allégement des matières pour les classes d'examens du secondaire et le cycle primaire, la suppression de la 6e, l'introduction de la fiche de synthèse et la réduction de la durée des journées d'examen du bac, ont été les principales propositions des experts réunis au Palais des nations, à Alger.

Photo : DR

L'amélioration de la qualité du système éducatif en point de mire.

Selon Nedjadi Messeguem, inspecteur général au ministère de l'Education nationale, la commission spéciale évaluation des examens de fin de cycle a émis beaucoup de propositions notamment l'option du retour au bac professionnel. «Nous adhérons à cette idée de mettre en place un autre moyen d'accéder à l'université et nous souhaitons l'implication du ministère de l'Enseignement et de la Formation professionnelle et celui de l'Enseignement supérieur pour voir les mécanismes pouvant aboutir à la mise en place du bac professionnel, d'autant que c'était aussi l'une des recommandations du Premier ministre».

Selon M. Messeguem, l'atelier chargé de l'orientation scolaire se penche sur tous les aspects liés au bac professionnel. Une option soulevée déjà depuis plusieurs années par le ministère de l'Enseignement et de la Formation professionnelle.

Une démarche qui vise à valoriser les diplômes de l'enseignement professionnel mais l'idée n'a jamais abouti. Benghebrit aura-t-elle les moyens pour arriver à bout de ses projets ?

S. A.

TAUX D'ÉCHEC TRÈS ÉLEVÉ DANS LES LANGUES ÉTRANGÈRES ET LES MATHÉMATIQUES

Le cri d'alerte des experts

Les élèves algériens sont faibles en langues étrangères et en mathématiques. Le constat a été fait déjà depuis plusieurs années.

M. Belaaziz, inspecteur central en pédagogie au ministère de l'Education nationale a indiqué hier que le taux de réussite nationale en langue arabe dans les résultats du BEM était de 74%.

«L'arabe a aidé les élèves à décrocher leur examen du BEM» a-t-il soutenu. Le malheur, c'est que la moyenne nationale en maths était de 7/20 et 8/20 en langue française, soit un taux de réussite nationale de 30%. Plus de deux tiers des élèves n'ont pas eu une moyenne à l'épreuve de français au BEM.

Le français, affirme cet inspecteur, est une matière à échec au BEM. Les choses ne s'améliorent pas à l'examen du baccalauréat. La moyenne nationale prise sur un échantillon d'élèves des filières des sciences appliquées et des lettres et philosophie, était de 10 contre 48,12 % du taux de réussite. La moyenne nationale en maths était de 7,47% contre 28% du taux de réussite. «Le français est une matière à échec et un problème dans le système éducatif, nous alertons et tirons la sonnette d'alarme car de nombreux étudiants arrivent à l'université avec de bonnes moyennes en français mais une fois à l'université, où le français est la langue d'enseignement, l'étudiant change vite pour une filière enseignée en arabe car il ne maîtrise pas la langue. Une situation qui nous interpelle et il faut chercher à quoi c'est dû», s'interrogent les experts.

Selon M. Baâziz, la moyenne nationale de réussite dans les matières essentielles ne doit pas descendre de la barre des 30%. Autrement, c'est une matière à échec.

S. A.

BEN RAMDAN FARID, CONSEILLER AUPRÈS DE LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, CHARGÉ DE LA PÉDAGOGIE :

«Le problème du taux d'échec élevé en langues étrangères est didactique, pédagogique»

Selon Ben Ramdan Farid, pédagogue et conseiller auprès de la ministre de l'Education, le problème de la langue française est «éminemment didactique, pédagogique». Nous avons à faire, explique t-il, à une nouvelle génération qui, elle, a suivi son cursus totalement en langue arabe.

Le statut de la langue française, poursuit-il, est un statut qui est différent d'une région à une autre en Algérie. «Nous avons à faire à une génération pour qui le français est une langue étrangère, pour d'autres, c'est une langue étrangère privilégiée et pour d'autres encore, c'est une seconde langue».

Le français, dit-il, fait partie du paysage sociolinguistique algérien mais il y a un décalage générationnel du fait que la langue arabe s'est installée dans le système éducatif algérien et les compétences linguistiques en langue française ont fortement baissé. Il y a aussi, dit-il, les pratiques de l'enseignement de la langue française. Selon lui, aujourd'hui, on n'enseigne pas en français mais on enseigne le français et ce n'est pas la même chose. «Les enseignants n'arrivent pas à comprendre qu'il faut enseigner le français comme langue étrangère», dit-il. La preuve, selon ce pédagogue, on obtient de meilleurs résultats en anglais car dans la méthodologie de son enseignement, l'anglais est enseigné comme langue étrangère.

Le pédagogue qui reconnaît que le français n'est pas suffisamment enseigné au sud, estime que cette langue n'est pourtant pas un luxe mais une nécessité. D'ailleurs, annonce-t-il, la ministre de l'Education se déplacera ce mardi à Laghouat où dix wilayas du sud et des Hauts-Plateaux vont se réunir pour prendre en charge les problèmes liés à la performance de la langue française.

«Nous devons augmenter la performance linguistique des élèves par la pédagogie», recommande-t-il.

S. A.

SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI

La position algérienne saluée

Le président de l'université d'été en Algérie, le professeur Mohamed Lamine Ahmed, a appelé, hier au forum d'*El Moudjahid, *à la nécessité de faire connaître l'histoire de la cause sahraouie à la nouvelle génération algérienne plus particulièrement, car les deux pays partagent la même histoire, ainsi qu'au monde entier, afin de dénoncer la maltraitance du peuple sahraoui par le régime marocain. Ceci en organisant des conférences et des projections de films historiques tout au long de cet été dans la ville de Boumerdès.

A ce sujet, l'ambassadeur du Sahara occidental, présent parmi les invités, a tenu à dénoncer la maltraitance que subit le peuple sahraoui en expliquant : «En 93 ans de colonisation, l'Espagne n'a jamais emprisonnait une femme. Tandis que l'Etat marocain emprisonne des femmes de tous âges et les torture avec barbarie, sans distinction.»

Le professeur Mohamed Lamine Ahmed, quant à lui,a tenu à saluer en premier lieu la position algérienne par rapport à la cause sahraouie en déclarant : «Nous savons que la position de l'Algérie restera la même jusqu'à l'indépendance de la dernière colonie en Afrique. Le peuple sahraoui lui sera éternellement reconnaissant.»

L'intervenant a expliqué que l'Etat marocain ne lâchera pas les terres du Sahara occidental utilisant tous les moyens possibles de torture afin de dissuader le peuple sahraoui de défendre sa cause, à cause de l'importance économique et stratégique de ce pays. «La tomate est l'une des meilleures au monde, les ressources en pêche maritime sont en cinquième position à l'échelle mondiale, tandis que le phosphate est meilleur que celui de la Russie. Mais avec la lutte des militants de la cause sahraouie en dénonçant l'exploitation illégale des richesses du pays, certaines sociétés importantes se sont retirées du marché à l'instar de celles de la Norvège, les Etats-Unis et l'Espagne.»

A la question «quel intérêt a la France à soutenir l'Etat marocain contre la cause sahraouie», le professeur répond : «La France exploite indirectement les richesses du pays à travers le Maroc».

A une autre question concernant les liens entre le Maroc et l'Etat d'Israël, Mohamed Lamine Ahmed explique : «Le Marocain ne perd jamais sa nationalité. Ainsi depuis 1990, environ 200 000 juifs marocains ont émigré vers la Palestine occupée. C'est pour cela que le régime marocain est soutenu par les grands Etats.»

Enfin, le professeur a tenu à faire savoir que les militants de la cause sahraouie activent afin de siéger à l'ONU et ne se limitent plus d'intervenir simplement pour la cause. «Le parcours certes ne sera pas facile mais les Sahraouis ne baisseront pas les bras. Ils ont la lutte algérienne comme exemple.»

Nadia Medjdoub

COMMERCE

Le cahier des charges de Bakhti Belaïb

En succédant à Amara Benyounès à la tête d'un département qu'il connaît bien, Bakhti Belaïb semble avoir déjà une feuille de route bien tracée. S'il ne cache pas son intention de changer de cap en fonction de la conjoncture, le nouveau ministre du Commerce place parmi ses priorités la réorganisation du commerce extérieur, la promotion du produit local mais surtout le dossier de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC.

Nawal Imés - Alger (Le Soir) - Ministre du Commerce sous Mokdad Sifi mais surtout à la tête de la délégation algérienne pour la première réunion du groupe de travail de l'accession de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commence (OMC), le successeur de Benyounès arrive avec l'intention d'accélérer un processus en souffrance depuis des années. Si le dossier OMC figure parmi ses priorités, il n'est certainement pas le seul.

Belaïb arrive dans une conjoncture très particulière au plan économique. Espérant être à l'abri des contre-coups de la brutale chute du pétrole, l'Algérie est forcée aujourd'hui de faire face à une drastique réduction de ses revenus en réajustant plusieurs de ses orientations économiques.

Le nouveau ministre du Commerce ne s'en cache d'ailleurs pas. Le jour même où il prenait ses quartiers au niveau du ministère, s'il s'est engagé à poursuivre la politique des réformes engagées par son prédécesseur, il n'écarte pas de «changer de vision en fonction de l'évolution des données de la conjoncture».

Belaïb aura également à gérer le dossier du commerce extérieur. Il estime d'emblée que les dispositifs mis en place en la matière sont non seulement «importants» mais doivent être «appuyés par d'autres». Lesquels ? Le ministre du Commerce n'a pas encore tout dévoilé de sa stratégie mais estimait lors de son installation que la liberté du commerce était un principe «irréversible» tout en insistant sur l'urgence d'interdire l'entrée des produits non conformes à loi sur le marché national. Une bataille qu'avait commencé à mener son prédécesseur.

Le nouveau ministre hérite également du dossier des licences d'importations.

Benyounès avait fait face à une véritable levée de boucliers lorsqu'il avait défendu ce dossier

Photo : DR

Bakhti Belaïb, ministre du Commerce.

à l'APN. Les députés avaient, en effet, profité de la séance plénière consacrée au débat autour de ce projet pour tomber à bras raccourcis sur l'ancien ministre du Commerce avant que le texte ne soit, sans surprise, adopté. Il appartient désormais au nouveau ministre du Commerce de mener à terme ce projet. Idem pour celui de la promotion du produit national.

Le département du commerce avait lancé une vaste opération de promotion en faveur du «consommer algérien». Son successeur reprend le flambeau considérant que l'acte commercial devait devenir un acte au service de la promotion de la production nationale dans une conjoncture de baisse des recettes en devises.

Les commerçants, selon l'analyse du nouveau ministre, «développent encore des politiques qui assurent beaucoup plus la promotion des produits étrangers que des produits locaux». Une situation appelée à changer en améliorant les standards de la production nationale tout en facilitant l'investissement et en aidant l'acte de production.

Ayant dirigé la première délégation de négociateurs en vue d'une adhésion de l'Algérie à l'OMC, le ministre du Commerce appréhendera ce dossier en connaissance de cause. Ce dernier est resté longtemps en souffrance.

Plusieurs ministres ont eu à le gérer. Belaïb sera-t-il celui par qui il finira par aboutir ? Wait and see…

N. I.

SON ANCIEN MAIRE DE BERRIANE DE NOUVEAU ARRÊTÉ

L'inquiétude du RCD

L'ancien maire de Berriane, dans la wilaya de Ghardaïa, Nacereddine Hadjadj, était, hier dimanche, toujours au commissariat de police de la ville où il a été dirigé après avoir été interpellé la veille à la mi-journée.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - Le membre de la Direction nationale du RCD aurait, selon Me Salah Dabouz qui a pu communiquer avec lui en soirée, refusé de signer la déposition de la police. «Hadjadj m'a exprimé sa crainte que son dossier soit garni comme cela a été fait à Kameleddine Fekhar et ses compagnons qui croupissent dans la prison de Ménéa», soutenait, hier, le président du bureau national de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) dans une conférence de presse animée au siège national du MDS.

Pour lui, à travers l'interpellation de Hadjadj et auparavant celle de Fekhar et ses compagnons, «le pouvoir veut en faire des exemples».

Des interpellations obéissant, selon lui, à «une décision politique qu'on a habillée juridiquement». Une lecture que partage le RCD dont le chargé à la communication estime que cette arrestation constitue une «cabale contre toute personne ayant accusé le pouvoir de jouer au pourrissement de la situation dans cette région».

Atmane Mazouz a fait part d'une réunion restreinte du secrétariat national, hier dimanche dans l'après-midi pour décider de la suite à donner à cette affaire sur la base des témoignages recueillis auprès des militants du parti dans la région ainsi que des amis et proches de Hadjadj.

Certainement que le parti diligentera une délégation d'avocats pour assurer la défense de son cadre comme il l'a brillamment fait il y a plus d'une année quand le même ex-maire a été arrêté avant qu'il ne soit libéré, lui qui, selon Mazouz, a fait l'objet de «plusieurs intimidations, arrestations et acharnement de la justice pour son militantisme et son engagement politique. Le pouvoir, dans sa fuite en avant, veut, encore une fois, porter la responsabilité de sa faillite aux militants intègres, en plus de la main étrangère».

Concernant le cas Kameleddine Fekhar, Me Dabouz a annoncé le recours à une ONG étrangère qui a signifié sa disponibilité à interpeller les autorités sur cette grave dérive. «Un rapport détaillé lui a été envoyé», affirme-t-il,

Photo : Samir Sid

Mohsen Belabbes, président du RCD.

ajoutant avec ironie qu'«il ne manquait que d'accuser Fekhar et ses compagnons de la responsabilité du séisme de Boumerdès et des inondations de Bab el Oued», au vu des lourds chefs d'inculpation retenus contre lui et ses 27 compagnons interpellés, selon lui, sur la base d'une simple «instruction», lui qui considère que cette interpellation s'est effectuée «sans aucun mandat d'arrêt, ni mandat d'amener, ni mise sous mandat de dépôt»

M. K.

TEBBOUNE FIXE LES PRIORITÉS DE SON DÉPARTEMENT

Plus de bidonvilles et régularistion des biens de l'État

A fin 2015, aucun bidonville n'existera dans la capitale. C'est le ministre de l'Habitat, M. Abdelmadjid Tebboune, qui l'a annoncé hier sur les ondes de la Radio Chaîne III. Selon le ministre, «l'éradication de l'habitat précaire en Algérie interviendra en 2018».

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - L'autre importante déclaration du premier responsable du département de l'habitat concerne le décret relatif à la cession des biens de l'Etat. Selon lui, ce décret va introduire des allégements pour plus de 500 000 propriétaires potentiels.

Le ministre explique qu'à travers ce texte de loi, «on tente de réglementer une vente qui va très lentement». Il a tenu par ailleurs à rappeler qu'il y a eu «confusion» par rapport au premier décret, «lequel, dit-il, applique la même décision de cession des biens immobiliers de l'OPGI que celle qui a prévalu en 1982-1983». A propos du dernier texte, il explique qu'il a introduit un «raccourcissement énorme» de la procédure de cession qui, jusqu'alors, était soumise à un dépôt de dossier auprès d'une commission de daïra. La nouvelle procédure, assure-t-il, «est beaucoup plus simple», le nouveau décret refixant «les règles du jeu». «Le citoyen désireux d'acheter son logement dépose une simple demande auprès de l'OPGI et celle-ci s'occupera alors de toute la procédure jusqu'à la cession du logement».

M. Tebboune a également indiqué que les prix de cession des logements ont été revus à la baisse, l'acquéreur ne s'acquittant, en moyenne, que de 12 000 dinars au mètre-carré, compte tenu de la zone où les habitations sont situées. Interrogé au sujet des blocages constatés dans la cession des biens de l'Etat depuis 2003 (seuls 20% des 600 000 logements, soit près de 128 000, ayant

Photo : Samir Sid

Tebboune promet d'achever tous les programmes déjà inscrits.

fait l'objet d'une vente), Abdelmadjid Tebboune explique cette situation par les prix «très élevés» (18 000 dinars le mètre-carré), ajoutés à une procédure d'achat «très lourde». Il assure que le nouveau décret allège, désormais, la procédure de cession d'autant que «l'acquéreur bénéficiera d'abattements, les sommes payées sous forme de loyer étant déduites du prix d'achat du logement», ainsi que d'une réduction si le prix de celui-ci est réglé d'une seule traite.

Profitant de son passage sur les ondes de la Radio Chaîne 3, le ministre de l'Habitat indiquera que «la politique d'austérité envisagée dans certains secteurs ne touchera ni la santé, ni l'habitat ni l'éducation». Par ailleurs, l'invité de la Chaîne 3 a démenti l'existence de «millions de logements inoccupés dans le pays». D'après le ministre, les services concernés de son département ont recensé près de 200 000 logements «occupés soit par une tierce personne, un descendant ou bien par un non-attributaire». «Sur ce plan précis, des décisions seront prises pour régulariser cette situation», a-t-il expliqué. Il ajoutera, qu'après les conclusions de la commission qui a eu à travailler sur ce sujet, on ne peut pas voir d'un «mauvais œil une régulation des passations de ces logements entre des membres d'une même famille, l'examen des autres cas de figure ayant été confié au gouvernement».

Le ministre de l'Habitat a conclu son intervention en mettant en exergue l'ambitieux plan d'action de son département, qui consiste «à achever tous les programmes déjà inscrits».

A. B.

«Îlm» humain contre

Par Nour-Eddine Boukrouh
noureddineboukrouh@yahoo.fr

La découverte cette semaine à Birmingham de fragments du Coran remontant à l'époque du Prophète (QSSSL) appartient à ces moments d'extase qui ravivent de temps à autre le sentiment de réconfort chez les musulmans, les consolant de leurs malheurs, dont ils sont les uniques auteurs, et leur faisant momentanément oublier leur déchéance par rapport aux autres civilisations, leurs échecs nationaux et leurs guerres intestines. Pour ma part, j'attends un critère pour la datation exacte de ces manuscrits : savoir si les sourates sont dans l'ordre actuel ou dans l'ordre initial, c'est-à-dire l'ordre chronologique dans lequel a été révélé le Coran.

La plupart des musulmans tiennent le Coran divin et le «îlm» (savoir religieux) humain pour une seule et même chose, un tout indivisible et, partant de là, que le Coran, le «îlm», les ulémas et eux-mêmes sont valables en tout temps et tout lieu selon la formule consacrée. Croyant en Dieu, que le Coran est la parole de Dieu et les «hommes de religion» la quintessence mise par Dieu dans chaque nouvelle génération humaine, ils ne sont pas gênés par le fait d'être les derniers en tout, de s'entretuer pour rien et de regarder ceux qui ne partagent pas leur religion comme les brahmanes regardaient les Intouchables dans l'Inde ancienne.

Vous pensez réveiller les musulmans réfléchissant de la sorte en les rappelant à un minimum de sens des réalités ? Tirant d'on ne sait où l'aplomb avec lequel ils vous dévisagent, affichant une assurance puisée dans on ne sait quoi, ils vous remettent à votre place avec un sourire suave avant de condescendre à vous mettre dans la confidence : «C'est parce que les musulmans se sont éloignés de l'observance de leur religion que Dieu les a avilis. Ils doivent revenir à ce qui a fait leur première grandeur s'ils veulent de nouveau dominer le monde.» Puis, comme pour effacer toute trace de doute dans votre esprit, ils vous honorent de la récitation du hadith : «Ma communauté ne peut consentir à l'erreur. Suivez la masse des croyants. Qui dévie, dévie vers l'enfer.»

Cette vision, qui rappelle dans l'ordre intellectuel la pratique de la «vente concomitante» dans le commerce, est la conséquence d'une interprétation de départ inhérente au niveau du savoir des premiers siècles de l'islam et des accommodements consentis par des ulémas complaisants aux détenteurs du pouvoir.

De ce fait, plusieurs compartiments du «îlm al-qadim» (ancien savoir) se trouvent aujourd'hui en déphasage si ce n'est en contradiction tant avec le Coran qu'avec les aspirations des musulmans à la modernité et à une vie conviviale avec les autres religions et civilisations. Cette invitation inconsciente à reproduire jusqu'au dernier jour de la présence des musulmans sur terre la fausse interprétation de départ et les ajustements dictés au «îlm» par des pouvoirs illégitimes est quotidiennement répétée là où se trouvent deux musulmans et plus, qu'ils soient ensemble, au bout du fil ou l'un à l'émission et l'autre à la réception. Ils adorent qu'on leur dise que rien ne vaut l'islam, qu'Allah est plus grand que le Dieu des autres et que le Coran est un miracle perpétuel que de nouvelles découvertes confirment régulièrement.

Les musulmans dans leur généralité n'ont toujours pas compris que si le Coran est effectivement la parole de Dieu, ils n'y ont aucun mérite. Au contraire, ils y ont touché, entraînant un chamboulement dans l'ordre originel des sourate et peut-être même des versets (je ne dis pas cela en l'air). Ils ne se doutent pas que l'islam postulé par le Coran originel n'est plus celui qu'ils incarnent et qu'il va même à l'encontre de son essence philosophique, morale, humaniste et politique. Ils ne se rendent pas non plus compte que le «îlm» a fait avec l'islam ce que les Juifs de la Préhistoire ont fait avec le judaïsme, c'est-à-dire le transformer en affaire nationale, ethnique, dynastique et linguistique.

C'est ainsi que l'islam en est venu au fil des siècles mais surtout en celui-là à se dissoudre dans l'ignorance, à se décomposer en courants ennemis les uns des autres et à perdre tout respect aux yeux d'une humanité révulsée par les actes barbares commis en son nom. Il est aujourd'hui dans l'impasse après avoir raté toutes les occasions de se réformer qui se sont présentées à lui avec des penseurs portant des idées salvatrices comme Tahtaoui, al-Afghani, Abdou, al-Kawakibi, Abderrazik, Iqbal, Bennabi, Arkoun et d'autres.

Pour en sortir, il reste encore une chance, celle à laquelle j'appelle depuis plusieurs mois en l'appuyant de quelques propositions en attendant un débat plus vaste, loin de l'invective et des procès d'intention comme au temps de l'Inquisition chrétienne. Il faut s'armer de courage, faire montre d'audace, fixer un cadre de travail multilatéral, remettre tout à plat, à commencer par la question de l'ordre du Coran, faire le tri entre ce qui relève du Coran divin et ce qui résulte du «îlm» humain, avec comme objectif de libérer mentalement les musulmans pour les impliquer dans la préparation psychologique et culturelle de l'humanité à la civilisation planétaire.

Nous sommes arrivés à un point où nous ne pouvons plus faire un pas à moins d'une réforme profonde découlant d'un travail de mise à niveau de l'ancien savoir religieux par rapport au Coran, message de Dieu, réinterprété à la lumière des exigences du monde contemporain et du sens de l'Histoire. C'est dans le «îlm» humain, non dans le Coran divin, que se trouvent les contradictions, les déviations et les blocages dont souffrent les musulmans.

Le projet de société et de civilisation construit au nom de l'islam sur la base d'un «îlm» ayant atteint ses limites est devenu obsolète et contraire en actes et en pensée au bien humain et à la paix internationale. Il doit être déconstruit pierre par pierre, pièce par pièce, mot par mot, avant d'être minutieusement reconstruit à partir d'un mode d'emploi issu d'un «tafsir» corrigé et d'un droit musulman ajusté aux finalités de la Création (maqâcid al-khalq).

Le premier postulat philosophique à poser dans cette démarche de rénovation des bases de la pensée islamique est que la religion est venue servir le bien de l'homme et non l'inverse, Dieu étant par définition au-dessus de tout besoin. Rien qu'en admettant cette évidence, rien qu'en se posant les questions ci-après, on aura amorcé la réforme mentale et intellectuelle de l'islam : quel sens ont la Création, l'univers, la Terre, le paradis, l'enfer, les anges, le diable, la nature, les règnes végétal et animal, l'Histoire, sans la présence de l'Homme ? Quel sens aurait Dieu sans l'Homme pour témoigner de Son existence, réfléchir sur Sa Création et remplir les objectifs qu'Il lui a assignés dans un dessein que nous ignorons encore ?

L'idée que Dieu a créé l'univers pour les besoins de l'homme et de la mission dont il n'est pas encore explicitement informé, pour qu'il poursuive l'œuvre à laquelle Il l'a destiné en faisant de lui Son vicaire sur la terre (khalifatou-allahi fi-l ardhi) est plus exaltante que l'idée que Dieu a créé l'homme juste pour qu'Il l'adore. Elle honore l'homme comme il est dit dans le Coran, mais plus encore la majesté de Dieu. Si l'esprit humain a pu vivre ici ou là sans l'idée de Dieu, que beaucoup de savants et de peuples continuent de vivre sans y croire, nul esprit ne peut, par contre, envisager l'univers sans l'Homme car lui seul possède un esprit. L'univers ou le multivers, selon la théorie des cordes, n'aurait aucun sens sans l'Homme, alors que la science peut fonctionner avec l'hypothèse qu'il n'y a ni Dieu ni Création.

Les hommes du XXIe siècle sont indiscutablement mieux outillés pour comprendre le Coran et le bien qui peut en être tiré que les hommes des premiers siècles de l'islam quelles qu'aient été leurs qualités. Or, les ulémas persistent à soutenir le contraire, affirmant, en dépit du bon sens, que les prédécesseurs (salaf) sont supérieurs aux successeurs (khalaf) dans la compréhension et l'application de l'islam.

Pour que l'islam soit effectivement valable en tout temps et tout lieu, il faut l'assortir de la condition que tout homme, de tout temps, puisse y trouver automatiquement, sans l'intercession du «îlm», les réponses à ses problèmes de sens et le reflet de l'idéal auquel il aspire. Car aux termes de cette définition, le Coran ne peut pas avoir été conçu pour une génération, un peuple ou une époque au détriment de ceux à venir. Cela n'aurait aucun sens à l'échelle d'un Dieu universel et éternel, et une telle injustice serait inacceptable même pour ceux censés en profiter en sachant que leur descendance en souffrirait. On n'est pas musulman si on doute de l'origine divine du Coran ou de la mission du Prophète Mohammed, mais on a le droit de méditer sur le Coran, de l'étudier et de chercher à en tirer le meilleur profit pour l'humanité à laquelle il s'adresse sans distinction de sexe, de race, de couleur ou de langue. On a aussi le droit d'étudier l'histoire de l'islam et de la soumettre à la critique de la raison et à l'épreuve des faits anciens et nouveaux. Cet islam «historique», œuvre humaine avec ses réussites et ses échecs, a été embelli, travesti et escamoté à travers un «tafsir» tombé en désuétude et devenu une source de problèmes aussi bien pour les musulmans que pour la communauté internationale.

L'histoire de l'islam humain a commencé après la mort du Prophète. Il a très tôt été divisé — vingt-cinq ans après sa mort — en sunnisme et chiisme après une guerre civile où ont péri un grand nombre de musulmans. Puis il s'est progressivement organisé au milieu de fleuves de sang en dynasties arabes, persanes, égyptiennes, mongoles, turques, etc., avec la bénédiction et la complicité d'un «îlm» assujetti au pouvoir en place alors que le Prophète n'a pas été roi (à la différence de David, Salomon ou «Dhou-l-Qarnaïn»), empereur, émir, imam, guide suprême, gardien des Lieux saints ou président de la République.

Il n'était que le dernier en date des transmetteurs du message divin, refusant sur son lit de mort de céder aux supplications de son entourage de désigner un successeur, s'en tenant tacitement au Coran qui, en la matière, préconise que les musulmans se concertent, délibèrent et conviennent du système de gouvernance qui réalise leurs intérêts communs. Cette règle n'a jamais été appliquée, même sous les quatre premiers califes. Seul le Prophète l'a appliquée en toute circonstance, en temps de guerre comme de paix.

Cela peut paraître incroyable mais dans la réalité, dans les faits, la part de l'homme dans l'islam a été prépondérante sur la celle du Coran depuis le début.

Ce n'est pas le Coran, livre saint par excellence, qui définit et organise dans le détail la vie des musulmans, mais les livres de six hommes en particulier : les quatre fondateurs des rites qui forment la «sunna» (Abou Hanifa, Malik, Chafi'î et Ibn Hanbal) auxquels il faut bien entendu ajouter le rite ibadite et les deux auteurs des recueils de hadiths, Boukhari et Muslim.

Ces hommes, nés entre un siècle et demi et deux siècles après la mort du Prophète et venus de différentes provinces du monde musulman, ont posé les règles de la foi et de la pratique musulmane qui prévalent à ce jour et dont ils ont fait la deuxième source du droit après le Coran.

Croyant en Dieu, que le Coran est la parole de Dieu et les «hommes de religion» la quintessence mise par Dieu dans chaque nouvelle génération humaine, ils ne sont pas gênés par le fait d'être les derniers en tout, de s'entretuer pour rien et de regarder ceux qui ne partagent pas leur religion comme les brahmanes regardaient les Intouchables dans l'Inde ancienne.

Car aux termes de cette définition, le Coran ne peut pas avoir été conçu pour une génération, un peuple ou une époque au détriment de ceux à venir. Cela n'aurait aucun sens à l'échelle d'un Dieu universel et éternel, et une telle injustice serait inacceptable même pour ceux censés en profiter en sachant que leur descendance en souffrirait.

Coran divin

Ils l'ont fait à partir de paroles attribuées au Prophète et que Boukhari et Muslim ont fixées dans leurs livres respectifs connus sous le nom de «les deux Sahih» («les deux recueils des hadiths authentiques»).

Comment expliquer que le Prophète ayant interdit de son vivant la transcription de ses paroles, interdiction qui a été respectée sous les quatre premiers califes et Omar ayant été jusqu'à faire brûler un recueil de hadiths, c'est sur la transgression de cet interdit qu'allait s'élever la construction du «îlm» humain et de l'islam ?

C'est au début du deuxième siècle de l'Hégire, sous le bref califat d'Omar Ibn Abdelaziz, qu'a commencé le rassemblement des hadiths à l'instigation d'Abou Bakr Ibn Amr Ibn Hazm, chargé de cette mission par le calife légendaire. Le premier recueil important, celui de l'imam Malik («al-Muwatta», comportant 500 hadiths), paraîtra au milieu du deuxième siècle de l'Hégire. Ibn Hanbal en rapportera dans son «Musnad» 40 000 sur un total recensé de 700 000 (6%). Ce n'est qu'au troisième siècle qu'apparaîtront Boukhari et Muslim.

Boukhari a retenu 6 500 hadiths sur un total de 600 000 (un peu plus de 1%) recueillis en seize ans de recherche sur la base de deux conditions : que le «rawy» (le rapporteur initial du hadith) soit un contemporain de celui de qui en a fait état, et qu'il y ait eu contact direct entre eux. Muslim, pour sa part, a rassemblé en quinze ans 300 000 hadiths dont il n'a retenu que 3 033 (même pourcentage que Boukhari) et ne posait, lui, que la première condition pour agréer un hadith. C'est dire la précarité des sources, essentiellement orales, sans oublier qu'une grande proportion des hadiths dits «authentiques» sont absurdes, contraires au Coran, et attentatoires à la dignité du Prophète comme presque tous ceux relatifs à la femme.

Un homme comme Abou Hurayra qui était illettré et n'a fréquenté le Prophète que durant les quatre années précédant sa mort représente à lui seul un important pourcentage du total de hadiths rapportés par ces traditionnistes. Il a laissé cet aveu : «Aucun des compagnons du Prophète n'a rapporté de hadiths plus que moi, exception faite de Abdullah ben Amrou, car lui les écrivait, tandis que moi, non.»

Lors du coup d'Etat de Moawiya contre Ali en l'an 37 H, Abou Hurayra avait opté pour le premier et, en récompense, fut nommé gouverneur de Médine. Lui qui vivait de la charité publique au temps du Prophète devint très riche à partir de ce moment et l'est resté jusqu'à sa mort. Aïcha l'a démenti plusieurs fois et Omar l'aurait même battu à cause de son zèle à improviser des hadiths.

Un autre grand fournisseur de hadiths, Abdallah Ibn Abbas, jeune cousin du Prophète et élevé par lui, comme Ali, a été publiquement désavoué par ce dernier selon ce qu'en rapporte Ibn Kathir dans son *Tafsir*. Ayant eu vent de l'interprétation qu'il avait donnée de sourate «al-Âdiyat», Ali le convoqua et le réprimanda en ces termes : «Donnes-tu des réponses aux gens sur des sujets dont tu n'as aucune connaissance ?» Des musulmans, des hommes ordinaires, bien ou mal intentionnés, ont transgressé une directive capitale du Prophète (ne pas enregistrer les hadiths), créé la «sunna prophétique» en se prévalant de versets coraniques (ceux de la période médinoise où il est demandé de suivre l'exemple prophétique) et l'ont hissée au même degré de sacralité que le Coran. Pour que personne ne s'avise d'y regarder de près après eux, ils la baptisèrent du nom de «wahy at-tani» (seconde révélation). Là ce n'est pas une instruction prophétique qui est contournée, mais une prérogative divine qui est usurpée par des hommes qui se sont arrogé le droit de proroger la Révélation alors qu'elle avait été close à Arafat, lors du dernier pèlerinage accompli par le Prophète, quatre mois avant sa mort. Ils ont été même jusqu'à décider des versets abrogeants et abrogés à partir d'une interprétation erronée des notions de «nasakh» (abrogeant) et «mansoukh» (abrogé).

Des musulmans, des hommes ordinaires, bien ou mal intentionnés, ont transgressé une directive capitale du Prophète (ne pas enregistrer les hadiths), créé la «sunna prophétique» en se prévalant de versets coraniques (ceux de la période médinoise où il est demandé de suivre l'exemple prophétique) et l'ont hissée au même degré de sacralité que le Coran. Pour que personne ne s'avise d'y regarder de près après eux, ils la baptisèrent du nom de «wahy at-tani» (seconde révélation).

La catastrophe que représente le «îlm al-qadim» est beaucoup plus grave qu'on ne s'en doute. On y reviendra. Pour l'heure, notons que les musulmans étaient dès lors dispensés, dissuadés de retourner au Coran pour l'interroger ou vérifier quelque chose sans être accompagné d'un «aâlem». Il a été trait de tout son lait, son miel sorti, sa substance exploitée et n'est plus bon qu'à être appris par cœur, psalmodié pour sa beauté, récité dans les prières mais pas pour y chercher des réponses, analyser son contenu ou s'interroger sur son histoire. Tout a été dit, fixé et figé une fois pour toutes.

L'islam n'a connu son «âge d'or» que de justesse, juste avant que le lourd appareil du «îlm» ne s'installe dans les institutions et les consciences, juste avant l'apparition des «madhahib», juste avant que le Coran divin ne soit phagocyté par le «îlm» humain et transformé en dogmatique, en enseignement scolastique étouffant, favorisant le «naql» (littéralisme) sur le «aql» (raison), encourageant le «taqlid» (imitation) au détriment du «tajdid» (innovation), honorant la mémorisation et interdisant la réflexion critique.

Cet âge d'or a commencé avec la fondation de «Dar al-hikma» (la maison de la sagesse, institut de traduction). C'est à cette époque que sont apparus al-Khawarizmi (né en 783), al-Kindi (né en 801), les frères Abou Moussa (nés au début des années 800), Ibn Firnas (né en 810), ar-Râzi (né en 865), al Farabi (né en 872), Abou-l-Qâcim (né en 940), Abou-l-Wafa (né en 940), Ibn al-Haytham (né en 965), al-Biruni (né en 973), Ibn Sina (né en 980)… La dynamique rationnelle et libérale apparue dans le sillage du puissant souffle coranique était encore assez active pour que le despotisme apparu en politique ne recouvre pas de son linceul l'esprit et la créativité intellectuelle. Il n'y a avait pas encore l'écran du «îlm» entre le Coran et les musulmans, l'intermédiation des «hommes de religion» entre Dieu et les croyants, et les ulémas n'exerçaient pas l'empire sur les âmes qu'ils exercent aujourd'hui, paradoxalement.

Leur influence commencera à se manifester d'abord dans le domaine philosophique à partir du XII[e] siècle, au temps d'Ibn Tofaïl (né en 110) et d'Ibn Rochd (né en 1126) mais un Omar Khayyam était encore possible (né en 1048).

La dynamique intellectuelle et scientifique va se maintenir encore un temps, permettant l'avènement d'un al-Djazari (né en 1136) et d'Al-Rammah (né au début des années 1200), avant que le monde musulman n'enfourche la courbe du déclin fatidique. Le chemin était dès lors ouvert à la décadence, à l'occupation étrangère, au règne du despotisme sur les personnes et du charlatanisme sur les esprits, puis carrément aux tueries terroristes sans distinction de foi, de race, de sexe ou d'âge.

La singularité du Prophète, les attributs spécifiques à son apostolat, ont été de proche en proche étendus à ses compagnons puis, en l'absence de protestation, à leurs successeurs, puis, en l'absence de réaction, aux successeurs des successeurs, jusqu'aux ulémas d'aujourd'hui qui, ne redoutant plus rien parce que soutenus et financés par des Etats qui ont besoin de leur onction, interprètent à leur guise Coran et hadiths, élargissant ou rétrécissant à leur gré le domaine de la foi, et disposant du droit d'excommunier ou de condamner à mort quiconque les critique.

Ils se sont institués en «ahl al-âkd wa-l-hal» (ceux qui lient et délient), leur interprétations ont été revêtues du manteau de la sacralité, ils se sont élevés au rang de Dieu en se proclamant ses «amis» (awliya), ont établi une filiation directe avec le Prophète («warathat al-anbiya»,«héritiers des prophètes»), fermé les portes de l'ijtihad et interdit à la postérité de toucher au moindre mot et à la moindre ligne alignés par eux. De nos jours, ils abusent sans pudeur de la crédulité publique, abrutissent les masses en agitant tantôt la carotte, tantôt le bâton, focalisent leur discours sur les châtiments, la peur, la culpabilisation et la persécution et exercent sur les gens une véritable terreur au nom d'Allah. N'est-ce pas là un despotisme outrancier contre lequel il est légitime de s'insurger si on veut sauver l'islam de «l'ignorance sacrée», de l'islamisme et du terrorisme ? Cette dérive a engendré une dérive encore plus démentielle : les ulémas «institutionnels» ont été disqualifiés et chassés du terrain par «fuqaha'al-âmma», les da'iya de la rue et des plateaux de télévision, les chefs terroristes à l'image de Ben Laden hier et du calife autoproclamé de Daech aujourd'hui. On vient de voir succinctement que l'islam a connu la destruction de ses bases démocratiques avec le renversement du calife légitime Ali par Moawiya, soutenu par de nombreux compagnons du Prophète dont Abou Hurayra, puis sa première scission religieuse (sunnites-chiites) conséquemment à ce coup d'Etat, puis la victoire de l'obscurantisme sur les lumières à partir du XII[e] siècle. Toute l'histoire de l'islam, avec les causes de sa grandeur et celles de son déclin, est résumée dans ce survol. Pourquoi les musulmans des trois premiers siècles de l'Hégire se sont-ils tout autorisé, changer l'ordre de classement des sourates du Coran et peut-être même des versets, proclamer l'existence d'un «deuxième wahy», mettre le hadith au même rang que le Coran et parfois même au-dessus (cas de la lapidation et du mariage «mut'â»), élaborer des normes juridiques, et pas les musulmans des autres siècles, les musulmans d'aujourd'hui, pour redresser la barre ?

Maintenant qu'il apparaît clairement que le salut n'est pas dans le retour au «salaf», cause de la faillite de l'islam, mais au seul Coran relu et réétudié avec les yeux du «khalaf», des contemporains, il n'y a pas d'autre solution que d'ouvrir le plus vite possible le chantier de la reconstruction de la pensée islamique. Il faut des idées révolutionnaires, décisives, capables de ré-enchanter les musulmans et de les réconcilier avec les autres peuples, les autres religions, les systèmes de valeurs en vigueur dans les sociétés contemporaines et l'Histoire.

C'est ainsi que se réalisera concrètement l'apport de l'islam à la civilisation universelle et humaine vers laquelle s'oriente le genre humain conformément aux buts de la Création, aux «maqacid al-khalq».

Le Prophète souhaitait qu'au début de chaque siècle apparaisse un réformateur de la religion islamique. Il pensait à un rénovateur par siècle, il n'y en a pas eu un seul en quatorze parce que le «îlm al-qadim» en a décidé autrement et qu'il a été scrupuleusement obéi quand le Prophète ne l'est que lorsque ce même «îlm» l'autorise. Que de hadiths prémonitoires ou donnant de l'islam une haute image ont été jetés aux oubliettes ? Le jour où, à Arafat, le Prophète reçut la révélation du verset «Aujourd'hui j'ai parachevé votre religion… », Omar était à ses côtés et pleura d'émotion. C'est alors que le Prophète eut ces étranges paroles : «L'islam est venu étranger et il reviendra étranger…», voulant dire par là (peut-être) que, venu une première fois nouveau, c'est-à-dire étranger aux mœurs et à la mentalité de la péninsule Arabique, il ne reviendra qu'en rupture avec l'état d'esprit des Arabes actuels, autrement dit au terme d'une REFORME réussie. Sinon, il continuera de traîner la savate parmi les nations développées et pacifiées jusqu'à la fin du monde.

Maintenant qu'il apparaît clairement que le salut n'est pas dans le retour au «salaf», cause de la faillite de l'islam, mais au seul Coran relu et réétudié avec les yeux du «khalaf», des contemporains, il n'y a pas d'autre solution que d'ouvrir le plus vite possible le chantier de la reconstruction de la pensée islamique. Il faut des idées révolutionnaires, décisives, capables de ré-enchanter les musulmans et de les réconcilier avec les autres peuples, les autres religions, les systèmes de valeurs en vigueur dans les sociétés contemporaines et l'Histoire.

Wallahou aâlam !

N. B.

AÏN DEFLA

Des parlementaires du FFS à l'écoute des doléances des citoyens

Samedi, en milieu de matinée, une rencontre d'écoute entre une délégation parlementaire du FFS et des citoyens de différentes communes, a eu lieu au niveau de la délégation parlementaire installée depuis 6 mois au niveau de la cité Cherifi, au centre-ville de Aïn Defla.

Ce sont le sénateur Moussa Tamadataza et le député Yahia Boukellal qui ont fait le déplacement pour renouer le dialogue avec des citoyens qui se heurtent quotidiennement «à la surdité des responsables de l'administration en général et de certains élus qui ont renié leurs promesses électorales et qui se sont retranchés derrière leurs portes closes faisant fi de toutes valeurs morales et politiques, qui se servent au lieu de servir», a-t-on entendu dire.

A ce sujet, le sénateur dira : «il ne s'agit plus de mauvaise gouvernance mais de non-gouvernance tout court et c'est le problème n°1 du pays», ajoutant, «la démocratie n'est pas seulement un slogan mais un objectif qui se construit sur la base de la participation active du peuple, de la prise en charge des problèmes des citoyens».

Pour le député Boukellal, «pour le citoyen, l'image du représentant du peuple, à savoir le sénateur comme le député, comme l'élu local, a été ternie par la corruption, la gabegie et l'affairisme. Il est urgent d'instaurer le dialogue entre les gouvernants et les gouvernés pour assurer la confiance, une confiance qui n'aura de sens que lorsque le citoyen aura la certitude que le titulaire du mandat électoral le représente effectivement».

Le débat qui a suivi ces brèves allocutions a été l'occasion pour plusieurs citoyens de dénoncer des situations où lesquelles le citoyen se sent humilié, dévalorisé, marginalisé. Un père de famille de Khemis Miliana, qui à une fille agée de 30 ans, handicapée, s'est levé pour évoquer l'allocation attribuée à cette catégorie de citoyens, «c'est un pécule humiliant, dérisoire».

Un autre citoyen de Khemis Miliana aussi dénonce ce qu'il a appelé «les faux» représentants de la société civile. «Comment se fait-il que des repris de justice aient pu bénéficier d'éligibilité et ont obtenu l'assentiment du maire de la ville ?»

Une représentante de quartier de Khemis Miliana s'est élevée contre la façon dont est gérée la ville, «comment se fait-il que des locaux pédagogiques situés au cœur de la ville aient pu être attibués à des personnes alors qu'ils auraient dû recevoir des élèves et diminuer ainsi la surcharge que connaissent des établissements du moyen se trouvant tout proches ?»

Il a été aussi question du fameux couffin du Ramadhan qualifié de «couffin de la honte, considérablement amoindri dans certaines communes, contenant des produits périmés, déclassés et douteux et souvent attribués à des non-méritants. Le pire, c'est qu'il n'ya eu aucune réaction des pouvoirs publics malgré les dénonciations publiques malgré les preuves irréfutables apportées… en un mot, l'impunité totale pour les responsables».

Un autre citoyen dénoncera à son tour la prolifération de la gangrène du marché informel, anarchique pour lequel des sommes colossales ont été consenties et qui reste fermé, objets de dégradations catastrophiques, tout comme les locaux commerciaux dits «locaux du président de la République» et qui connaissent un échec total, déviés de leur vocation première a des fins souvent peu louables servant de lieux de débauches, de véritables lieux où fleurit la délinquance.»

Un jeune homme énoncera la discrimination qui existe entre les dispositifs du pré-emploi, celui géré par la DAS et celui par l'Anem car à titres équivalents, la différence pécuniaire est énorme en plus, dira-t-il, ce n'est même pas un préemploi puis qu'après 2 ans, les contrats ne sont plus renouvelés et ainsi des diplômés se retrouvent alimentant la cohorte des chômeurs.

Dans le domaine de l'éducation, on s'étonne comment avec un 7/20 de moyenne, des élèves sont admis en classe supérieure alors que pour d'autres dont la moyenne frôle les 10/20, sont exclus, comment se fait-il que des cours particuliers sont donnés dans des garages à des prix que seuls les enfants des familles aisées peuvent se payer ?

Avant de clore le débat, les élus des deux chambres nationales ont promis de transmettre en haut lieu toutes ces doléances à qui de droit et d'interpeller les ministres concernés. Tout comme ils ont promis d'être à l'écoute des citoyens lors des rencontres mensuelles qui seront organisées au niveau de la permanence parlementaire.

Karim O.

ÉCHANGES UNIVERSITAIRES

300 étudiants en vacances à Mostaganem

Quelque 300 étudiants issus des Universités de Naâma, Alger et Blida, effectuent un séjour de détente à partir d'hier dimanche.

Un séjour long d'une semaine, qui s'inscrit dans le cadre d'une deuxième édition de l'opération initiée par la tutelle pour encourager les échanges entre des établissements universitaires des différentes régions du pays, et promouvoir le tourisme estudiantin. Alors que pour des raisons évidentes, les wilayas côtières demeurent les destinations privilégiées durant la saison estivale, les étudiants de ces dernières wilayas bénéficient de séjours similaires au Sud algérien et au niveau des Hauts-Plateaux, durant leurs vacances d'hiver. Utilisant les moyens logistiques des œuvres universitaires en termes d'encadrement, d'infrastructures ou de moyens de transport, les cités universitaires de Chemmouma et des 1 500 lits seront, pour la circonstance, érigées en camps de vacances.

Durant la journée, les vacanciers iront découvrir ou redécouvrir les plages, stations balnéaires et autres sites touristiques, alors qu'en nocturne, ils se réjouiront de soirées artistiques, spécialement prévues au programme du séjour.

A. B.

RELIZANE

Les habitants de Chehaïdia interpellent les pouvoirs publics

Les habitants du douar Chehaïbia, situé à 17 km environ de la commune d'Oued Djemaâ, rattaché à la daïra de Hmadna dans la wilaya de Relizane, à l'ouest, interpellent les responsables de la Direction des transports de la wilaya pour mettre fin au calvaire qu'ils endurent depuis l'Indépendance.

Chaque jour qui passe, ils sont confrontés au manque de transport urbain pour rejoindre leurs destinations respectives et doivent utiliser tous les moyens possibles pour pouvoir s'adonner à leurs activités. Cette situation a été l'occasion recherchée par les transporteurs clandestins qui n'hésitent pas à imposer leur diktat en fixant le prix de la course qui dépasse l'entendement, à l'exemple des trajets vers le chef-lieu de commune et le douar sus-évoqué, dont les tarifs sont fixés respectivement à 400 et 600 DA, et ce, sans tenir compte de la situation du citoyen. Et même les malades chroniques pour un déplacement au chef-lieu de la commune sont soumis aux mêmes tarifs et ne savent plus à quel saint se vouer.

Et pour mettre fin à ce calvaire quotidien, les habitants de cette localité interpellent les pouvoirs publics afin de se pencher sur leur problème qui perdure depuis l'Indépendance.

A. Rahmane

AÏN-TÉMOUCHENT

Le moudjahid Belahcène Bouhadjar s'en va

La famille révolutionnaire a perdu, ce dimanche, un de ses piliers à Hammam Bou-Hadjar et même à travers l'Oranie. En effet, c'est à l'âge de 80 ans que s'est éteint, dans son domicile à HBH, le moudjahid Belahcène Bouhadjar connu sous le nom de Si Mourad, à la suite d'une longue maladie.

Si Mourad était connu pou+r son activisme révolutionnaire du fait qu'il avait rejoint les rangs du Front de libération nationale en 1956 dans la région ouest en compagnie de nombreuses figures révolutionnaires à l'instar du colonel Othmane et Cherif Messaâdia. Le défunt a occupé plusieurs postes après l'Indépendance, le dernier en date était de mouhafedh du parti de la wilaya d'Oran. Son corps a été inhumé au cimetière des martyrs de la ville des thermes dans l'après-midi en présence d'une foule nombreuse, de ses amis et des autorités civiles et militaires.

S. B.

Mise au point de l'APC et des comités de villages d'Aghribs

Dans votre édition du 23/07/2015, votre correspondant a rapporté des informations concernant l'implantation du CET (Centre d'enfouissement technique) d'Aghribs de façon partielle et même partiale qui peuvent induire en erreur vos lecteurs et jeter le trouble sur une infrastructure d'intérêt public ardemment souhaitée et attendue par l'écrasante majorité des citoyens de la commune depuis bien longtemps. L'article signale que «des citoyens des villages de la localité de Fréha et d'Aghribs se sont déplacés dans l'après-midi de mardi sur le site devant abriter le futur CET et ce, pour arrêter les travaux de terrassement...». L'auteur aurait pu relever que le nombre de citoyens se revendiquant de ces deux communes de 32 000 habitants était exactement de 23. Aucune de ces personnes ne fait partie des comités de villages qui sont au nombre de 34 sur les deux communes concernées et que tous ces comités ont été invités de l'aveu même de votre correspondant par «la forte délégation composée d'un représentant du ministère de l'Intérieur, du wali de Tizi-Ouzou et des directeurs de l'environnement et des forêts» lors du choix de terrain. Mais là où l'auteur de l'article donne à penser qu'il prend position en faveur de la culture de l'incivisme qui défie et la loi et la volonté populaire, c'est quand il allègue que «parmi les protestataires figurent des membres de l'association de l'environnement et des citoyens qui disaient à juste titre : nous sommes là pour l'installation d'une unité pour le traitement des déchets en dehors de cette forêt..., ajoutant, nous nous sommes même déplacés à Tizi pour voir ce genre d'infrastructures et nous sommes plus que jamais déterminés à empêcher sa réalisation...». Votre correspondant sait pertinemment que ladite association, récemment créée pour les besoins de la cause, ne figure que sur le papier. Il connaît tout aussi bien son géniteur qui vient de défrayer la chronique locale devant la justice pour des affaires scabreuses. Mieux, il sait que cette personne s'oppose aujourd'hui à l'implantation de cette unité parce qu'il possède un rucher à proximité du site. Enfin, tous les villageois ont entendu cet individu adhérer, avec la population, à la réalisation de ce CET avant l'implantation de ses ruches dans la zone. Venons-en au fond. On apprend que ces protestataires sont pour l'installation d'un CET mais qu'en même temps ils en contestent le process puisqu'après «leur visite» sur celui de Tizi-Ouzou-Ville, leur expertise, supplantant celle de toutes les instances en charge de ce dossier, les autorise à obstruer un projet d'Etat dont il disqualifie la fiabilité S'agissant du prétendu souci de protéger la forêt de Bouhlalou, le site a été choisi par la délégation, en accord avec les comités de villages, dans un périmètre déboisé et inexploitable du point de vue agricole. Emporté par son enthousiasme, votre correspondant ajoute : «Tels sont en substance les arguments des contestataires qui sont déterminés à faire aboutir leur revendication dans un cadre légal», concluent-ils. L'intrusion d'un groupuscule empêchant l'exécution d'un chantier décidé par les pouvoirs publics en accord avec les comités de villages serait donc une action menée «dans un cadre légal».Infliger aux populations des centaines de décharges sauvages pestilentielles polluant les sources et les nappes, avilissant les entrées et les sorties des villages pour quelques ruches qui pourraient être déplacées si cela était utile, ce qui n'est pas nécessaire, est la triste réalité de cette situation. Les comités de villages et l'APC viennent de déposer une plainte en référé pour respectivement usurpation et substitution frauduleuse aux structures représentatives des villages et obstruction illégale à l'exécution d'un chantier d'utilité publique. Face à cette vingtaine d'individus, votre correspondant pourra voir l'unanimité des communautés villageoises qui se mobiliseront le jour de la reprise des travaux. Il aura alors toute la latitude de voir où se situe la volonté des citoyens.

Le président de l'APC d'Aghribs
Les comités de village

Bravo à notre Khadidja

pour ta réussite au bac avec mention.

Toute la famille Tamridjt de Staouéli, de Béjaïa, ton père, ta mère et tes frères Sid-Ali et Kaci te souhaitent d'autres succès dans ton cursus universitaire et une longue vie, inch'Allah.

140476

Félicitations à

Mahmoudi Neila

A l'occasion de ta brillante réussite au bac avec mention, tes parents, tes tantes, tes oncles maternels te félicitent et te souhaitent d'autres succès dans ton parcours universitaire.

Xmatric/B1

FÉLICITATIONS

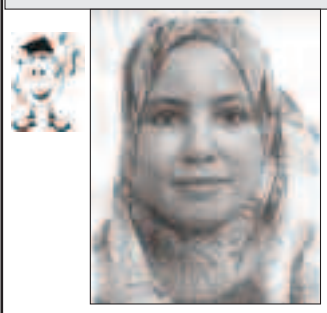

A l'occasion de la réussite de leur fille
FATMA-ZOHRA
à l'examen du baccalauréat, les familles Bouferrache et Benaïssa lui expriment leurs félicitations et lui souhaitent d'autres succès dans l'avenir.

Bravo Fatma-Zohra,
nous sommes fiers de toi.

FÉLICITATIONS

Monsieur et madame Kouba félicitent leur ange

BEY ZEKKOUB KHEIR EDDINE

d'avoir travaillé sans relâche avec sérieux et abnégation et d'avoir su honorer ses parents qui ont été d'un soutien indéfectible pour l'obtention du bac en lui souhaitant d'autres succès à l'avenir, inch'Allah.

Grand bravo fils, continue à nous éblouir.

R 140 482

DÉBUT DE SEMAINE MOUVEMENTÉ À BÉJAÏA

Deux routes nationales fermées par des villageois en colère

La wilaya de Béjaïa a connu hier un autre début de semaine très mouvementé en cette période des grandes vacances.

Après la fermeture de la RN9 menant vers l'Est algérien provoquant une pagaille indescriptible sur ce tronçon routier au grand dam des vacanciers, hier, ce fut au tour de la RN 24 sur la côte ouest reliant le chef-lieu de wilaya de Béjaïa et Tizi Ouzou par les villageois d'Ighil l'Bordj relevant de la municipalité de Béjaïa en signe de protestation de la dégradation de leurs conditions de vie dans leur cité.

Les protestataires se plaignent entre autres de la lenteur dans les travaux de réalisation du projet de gaz naturel, le manque criant d'eau potable en cette période de grandes chaleurs et de la dégradation de l'état de la route menant vers leurs villages.

Une foule nombreuse de villageois en furie a bloqué cet axe routier au niveau d'Oussama pour manifester son mécontentement et dénoncer le «laxisme» des autorités municipales de Béjaïa qui tardent à prendre en charge leurs préoccupations sociales et mettre fin à leur calvaire. Le trafic routier a été totalement paralysé sur cette voie de communication menant vers le littoral ouest, pénalisant lourdement les estivants.

Un immense bouchon s'est formé jusqu'à la plage de Tighremt, située à près d'une cinquantaine de kilomètres du chef-lieu de wilaya de Béjaïa. Une délégation constituée de l'exécutif s'est déplacée sur les lieux de la manifestation pour tenter d'apaiser les esprits des manifestants qui ont exigé la présence du maire et un engagement ferme pour prendre urgemment leurs revendications.

La RN 9 reliant Béjaïa à Sétif et Jijel a été également bloquée à la circulation tôt dans la matinée d'hier à Tichy par des travailleurs d'une unité de peinture implantée dans cette cité balnéaire à l'est du chef-lieu de wilaya. Il convient de rappeler que l'unité de peinture en question a été fermée par des villageois il y a quelques jours pour cause de pollution de la localité.

Des éléments des Forces de l'ordre ont vainement tenté de calmer les esprits des manifestants qui ont obstrué la route à l'aide de pneus brûlés et de grosses pierres.

A. K.

BLIDA

Il tue sa femme en l'électrocutant

Un jeune homme, habitant la commune de Larbaâ à 35 kilomètres à l'est de Blida, a tué sa femme, samedi dernier, en l'électrocutant avec des câbles électriques.

Le conjoint a profité du sommeil de son épouse pour mettre fin à sa vie, laissant leur fille de deux ans orpheline.

Selon ses aveux, le couple devait se suicider collectivement bien avant en raison, d'après lui, des problèmes sociaux qu'ils enduraient lui et sa femme.

Il sera présenté aujourd'hui devant le juge.

M. B.

KHENCHELA

Une arme d'un policier volée d'une voiture

Un agent de police, demeurant à Khenchela et travaillant dans l'un des arrondissements de la ville de Batna, a perdu son pistolet devant son domicile situé dans l'un des quartiers populeux de Khenchela.

L'arme en question a été laissée dans la voiture du policier, mais en voulant la récupérer, il a été surpris de la perte de son pistolet volé par des inconnus en cassant la vitre du véhicule.

Immédiatement, les services de police ont declenché une vaste opération de recherches pour récupérer l'arme et arrêter les voleurs.

Benzaïm A.

POUR CONTESTER LES CRITÈRES DE RECRUTEMENT

Les jeunes de Bechloul bloquent le trafic ferroviaire

Les jeunes chômeurs de Bechloul qui ont postulé aux cinq postes d'agents de garde contestent toujours la manière avec laquelle ont été choisis les cinq admis.

Une semaine après avoir organisé un rassemblement devant le siège de la daïra de Bechloul, à 20 kilomètres au sud-est de Bouira, pour exiger l'annulation de la liste des lauréats du concours de recrutement des agents de garde pour le nouveau passage à niveau gardé qui vient d'être réalisé par la SNCF, les jeunes chômeurs de Bechloul qui ont postulé à ces cinq postes et qui contestent toujours la manière avec laquelle ont été choisis les cinq admis, ont récidivé mais cette fois-ci, en allant bloquer carrément le trafic ferroviaire.

Hier, pendant toute la matinée, le trafic ferroviaire a été bloqué et les dizaines de jeunes qui ont organisé cette action réitèrent leur revendication, à savoir l'annulation de la liste et l'organisation d'un tirage au sort public pour choisir les cinq heureux candidats qui auront ces postes parmi la soixantaine de jeunes qui y ont postulé.

Les protestataires accusent les élus de l'APC, à leur tête le maire d'avoir choisi les cinq personnes parmi leur entourage. Chose que conteste le maire qui défie quiconque qui pourra prouver un quelconque lien de parenté entre sa famille et les familles des cinq jeunes retenus. D'après lui, les protestataires contestent la liste car ils n'y figurent pas, tout simplement.

Aussi, réitère-t-il son appel à ces jeunes pour patienter en attendant l'ouverture de plusieurs postes d'agents de sécurité au niveau de la zone d'activité.

Dans l'après-midi, les jeunes ont gelé leur action mais ils ont juré de revenir autant de fois qu'il le faudrait jusqu'à ce que les responsables acceptent de revoir cette liste.

Y. Y.

OUM-EL-BOUAGHI

Une centaine de lauréats aux examens de fin d'année honorés

A l'instar des autres Directions de wilaya de l'éducation, celle d'Oum-El-Bouaghi vient d'organiser en cette fin de semaine une manifestation exceptionnelle en l'honneur des lauréats dans les examens de fin d'année dans les trois cycles scolaires.

C'est la maison de la culture Nouar-Boubakeur d'Oum-El-Bouaghi qui a abrité ces festivités qui ont vu les jeunes lauréats accompagnés de leurs parents et des membres de leurs familles être récompensés des efforts déployés durant l'année scolaire.

A ce sujet, la Direction de l'éducation nationale a convié les autorités civiles et militaires ainsi que des représentants de la société civile à cette manifestation de qualité dont le mérite revient aux organisateurs.

Pour le cycle primaire, la Direction de l'éducation a tenu à honorer 19 jeunes bambins ayant obtenu d'excellentes moyennes, 11 écoliers avec 10/10 suivis de 8 autres excellents élèves avec des moyennes de 9,90/10.

Pour ce palier, Aïn-Beida s'est distinguée avec 11 places occupant ainsi la première place au niveau de la wilaya.

Le cycle moyen s'est distingué, quant à lui, avec 52 lauréats honorés par les autorités locales, la jeune fille Yousfi Rania Abir de l'établissement Bentebibel occupe la première place avec une excellente moyenne de 19,34/20.

Pour le baccalauréat, ce sésame pour la route vers l'université, 41 heureux lauréats ont été honorés en présence de leurs parents par les autorités locales. La première place avec brio revient à la jeune étudiante Bennder Sakina du technicum Boudiaf de la Meskiana qui a décroché son bac avec une excellente moyenne de 17, 88/20. En plus de cadeaux symboliques, les lauréats ont reçu des récompenses pécuniaires.

La palme du plus jeune bachelier de cette édition revient au lauréat Remache Ibrahim Mohammed Anis du lycée Boukeffa de Aïn-Beida qui a décroché son bac avec une moyenne de 16,95 /20.

A noter que la Direction de l'éducation a aussi primé une jeune lycéenne de la localité de Ouled-Hamla qui a été félicitée au plus haut niveau par le chef du gouvernement pour avoir décroché son bac littéraire avec une moyenne dépassant les 16/20 et se classant première à l'échelle nationale.

Pour cette année scolaire, la wilaya d'Oum)El-Bouaghi a enregistré des taux de réussite de 50,72 % au BEM et 43,70% au bac, soit une évolution de 5% dans les deux paliers.

Moussa Chtatha

TRAFIC DE DROGUE À GUELMA

Cinq personnes interpellées par la police à Belkheïr

Cinq personnes ont été interpellées, cette semaine, au chef-lieu de la commune de Belkheïr, à quelques encablures de Guelma, dans le cadre d'une enquête ouverte pour trafic de drogue.

L'opération était destinée à démanteler les réseaux de dealers qui sévissent dans cette localité, qui reste un carrefour de la revente de stupéfiants dans toute la commune. Les éléments de la police judiciaire de la Sûreté urbaine de Belkheïr visaient précisément des dealers à la cité Ketitni-Amar. Deux présumés, âgés respectivement de 21 et 29 ans, ont été interpellés, a indiqué dimanche la cellule de communication de la Sûreté de wilaya. D'autres interpellations ont également eu lieu dans une cité voisine, il s'agit de trois individus âgés entre 23 et 29 ans, originaires de la ville de Guelma.

Des armes blanches, des psychotropes et une quantité importante de kif traité ont été saisis, selon la même source. Parmi les personnes interpellées, quatre ont été écrouées par le magistrat instructeur près le tribunal de Guelma et les investigations se poursuivent, désormais, pour cerner toutes les ramifications et les contours de ce trafic de stupéfiants qui continue de sévir dans la ville, révèle une source proche du dossier.

Noureddine Guergour

lesoirculture@lesoirdalgerie.com

CHERCHELL (TIPASA)

Coup d'envoi du Festival international de la littérature et du livre de la jeunesse (Feliv)

Cette seconde exposition qui se déroule à Cherchell, El Harrach et Rouiba s'inscrit dans le cadre du traditionnel festival, dont le coup d'envoi a été donné jeudi passé à Alger, sur les quais de la station de métro d'El Harrach.

Photo : DR

Durant ce festival qui se tiendra jusqu'au 29 juillet prochain, au cœur de la ville de Cherchell et au siège de la bibliothèque municipale, on disposera d'espaces ludiques pour enfants, installés sur la placette de la féérique «place romaine», ainsi qu'avec le support de chapiteaux où on retrouvera des éditeurs algériens spécialisés dans la littérature et le livre de jeunesse, ainsi que d'auteurs présents lors de ces expositions. Des rencontres et des conférences ont eu lieu, ainsi que des spectacles pour jeunesse et des concerts.

Un hommage posthume a été rendu à l'écrivaine et académicienne Assia Djebar, née et ayant vécu à Cherchell, décédée le 6 février 2015. A ce titre, des projections d'extraits de ses films ont été présentées au public.

Il convient de rappeler que la précédente édition de ce Festival international de la littérature et du livre de la jeunesse (Feliv) avait eu lieu au niveau de la bibliothèque centrale de Tipasa sous la houlette de M. Azzedine Guerfi, commissaire général qui avait rappelé que «cette édition accueille des grands noms de la littérature algérienne et mondiale».

Les activités littéraires du Feliv se sont ouvertes avec des programmes spéciaux alors que cette nouvelle édition du Feliv prévoit aussi une programmation estivale et nocturne proposée au public cherchellois.

Lors de l'ouverture de ce Feliv à Cherchell, plusieurs noms de la littérature algérienne furent présents à l'instar de Mohammed Sari, écrivain et romancier, auteur des romans *Al ghaith* et *Le naufrage*. Dans la lettre du commissaire de ce Feliv, on peut lire «la littérature du monde s'invite au 8e Feliv à l'instar de la Tunisie, du Sénégal, de l'Angleterre, du Maroc, de la Syrie, du Liban et de la France, ainsi que d'autres pays». Il a été révélé à ce propos que plus de cinquante écrivains sont présents à ce Feliv. Toujours au niveau des chapiteaux de ce Feliv, délocalisé partiellement pour la troisième année consécutive, à Cherchell et à Tizi-Ouzou, se déroulent, en outre des animations organisées avec des artistes locaux, des conférences et rencontres, traditionnellement organisées à Alger. Le public adulte et notamment enfant aura l'agréable surprise de découvrir et d'écouter les «livres qui parlent» animés par Leila Abdelli, et particulièrement par Lilya Iftini, une merveilleuse conteuse , qui a su subjuguer le public adulte et enfant.

D'autres spécialistes locaux versés dans les travaux manuels et les marionnettes, participèrent et animèrent ce Feliv à l'instar de Saâdi Fateh, mais aussi «la fabrique à talents», qui fut animée par Soumia Belkebir et Mahdia Abdeslamayene.

Quant à l'atelier de dessin, nous avons eu droit aux attrayantes et chatoyantes couleurs qui expriment l'art de Kamel Tabarkokt ,de Sarah Sansal et de l'artiste-peintre Mohammed Djoua , un autre spécialiste des fresques décoratives et de l'art semi-abstrait. Croisé au niveau des chapiteaux de la peinture et de la création artistique, le Festival international de la littérature et du livre de la jeunesse (Feliv),qui a démarré dans la ville de Cherchell sous la houlette de Mme Sebti Tafida et de l'écrivain Mohamed Sari, a connu un grand engouement notamment, en cette période festive et estivale pour les activités enfantines, les ateliers de dessin et de travaux manuels.

Larbi Houari

THÈME D'UNE CONFÉRENCE AU FELIV

L'écrivain face aux tabous dans les sociétés arabes

Une conférence sur la littérature face aux tabous dans les sociétés arabes a été animée à Alger dans le cadre du 8e Festival international de la littérature et du livre de jeunesse. Plusieurs participants de plusieurs pays arabes sont intervenus durant cette rencontre sur les problématiques sociales et les tabous rencontrés dans la littérature arabe. Le romancier marocain Abdelaziz Rachedi, auteur de *La cuisine d'amour* (2012), a estimé que l'écrivain dans les pays arabes trouvait plus de facilité à aborder les questions religieuses que celles d'ordre social, notamment ce qui a trait aux traditions.

Pour sa part, l'écrivain tunisien Ibrahim El Darghouti a souligné que «l'absence de démocratie et de tolérance dans les sociétés arabes sont les principales causes qui font que le lecteur arabe acceptait mal les tabous».

L'auteur des *Fenêtres de minuit* (1996) a rappelé avoir été plusieurs fois victime de censure en Tunisie et dans des pays arabes à cause de ses écrits osés. L'écrivain algérien et chercheur en patrimoine, Mohamed Meflah, a, quant à lui, mis l'accent sur l'importance d'évoquer les questions religieuses et historiques en Algérie, notamment la tragédie noire durant les années 90, estimant que beaucoup d'aspects de l'Histoire algérienne demeuraient occultés.

L'auteur de *Tracas d'une époque de fellagas* a par ailleurs déploré l'absence d'espaces d'expression sur la mémoire, ajoutant que les écrivains dans les pays arabes n'abordaient pas les questions enfouies dans le subconscient, ce qui constitue un obstacle à l'innovation littéraire.

La 8e édition du Festival international de la littérature et du livre de jeunesse se poursuit jusqu'au 29 juillet en cours à l'esplanade de Riadh-El-Feth. Plusieurs conférences littéraires sont au programme de cette manifestation à laquelle prennent part 55 écrivains représentant une vingtaine de pays.

M'SILA

L'ONPRI honore l'historien feu Ben Saâdia Mokhtar

L'Organisation nationale de la protection de la richesse intellectuelle (ONPRI) a voulu l'honorer en compagnie de l'artiste et comédien Athmane Ariouet et M. Zerouak Khemissi, un inspecteur de l'éducation en retraite et auteur de plusieurs ouvrages à l'occasion de l'organisation de son premier séminaire national des inventeurs algériens à la bibliothèque municipale de M'sila. Malheureusement, le destin en a voulu autrement et a fait que M. Ben Saâdia Mokhtar soit dans l'autre monde un jour avant cette cérémonie prévue le samedi dernier.

La population de la ville de M'sila a enterré dans la journée du vendredi le regretté M. Mokhtar Ben Saâdia, l'un des premiers enseignants d'histoire en Algérie indépendante et auteur du livre d'histoire écrit en collaboration avec M. Ben Hadid Brahim, destiné à l'enseignement de l'histoire pour les élèves de deuxième année secondaire enseigné dans les années 1970 et 1980.

Le regretté Ben Saâdia Mokhtar a enseigné dans plusieurs lycées depuis l'indépendance de l'Algérie et a passé une grande période de sa vie professionnelle d'enseignant au lycée Mohamed-Kirouani, ex-Albertini de Sétif et au lycée Tamimi de M'sila où il a travaillé sous la responsabilité de son collègue, celui qui a collaboré à l'écriture dudit livre M. Brahim Ben Hadid proviseur à l'époque au lycée Tamimi de M'sila jusqu'à sa retraite. Il est décédé à l'âge de 87 ans, menant une vie de citoyen très paisible et modeste, loin de tout ce qui gravite autour de lui.

Pour les gens qui ne le connaissent pas, ils ne se douteront qu'il s'agit d'un penseur historien auteur d'ouvrage pédagogique et éducatif.

D'ailleurs, il a été enterré loin de toute forme protocolaire en l'absence des responsables et des personnalités, excepté ses condisciples et disciples qui ont envahi le cimetière de Lechiakh sa dernière demeure dans sa ville natale.

L'ONPRI a insisté lors de son premier séminaire à rendre hommage au regretté Ben Saâdia et a voulu défendre la cause morale des inventeurs algériens et la mise en place d'un cadre organisationnel pour la protection de leurs inventions en vue de les aider et les accompagner dans leurs travaux de recherche tout en réclamant le droit au financement des projets afin de favoriser le travail de recherche et l'innovation.

En cette occasion, 12 inventeurs ont présenté des inventions portant sur les énergies renouvelables, l'informatique et l'éclairage domestique et public,avec l'espoir de créer des relations de collaboration avec les laboratoires de recherche,les instituts et les universités.

A. Laïdi

lesoirculture@lesoirdalgerie.com

LE COUP DE BILL'ART DU SOIR

Le petit geste qui compte

Par Kader Bakou

Le développement d'une société ou d'une nation est-il toujours d'ordre matériel ?

La culture, le civisme et l'éducation sont des qualités qu'une société peut faire siennes sans avoir besoin d'un quelconque «transfert de technologies».

En Occident, on rencontre souvent des artistes peintres, le chevalet installé en pleine rue, en train de reproduire des monuments de la ville. Chez nous, un artiste qui essaye de faire la même chose va perdre tout son temps et sa bonne humeur à répondre aux remarques bêtes des gens.

Le développement d'un pays, d'une société, d'un peuple ou d'une nation se mesure souvent à des «détails» comme le comportement avec les femmes dans la rue, la manière de monter dans un bus ou le petit geste de jeter les papiers dans les poubelles et pas n'importe où.

K. B.
bakoukader@yahoo.fr

OUVERTURE DES RACONT'ARTS 2015

Un festival indépendant dans un village autonome !

La 12e édition du Festival Racont'arts s'est ouverte au village Iguersafène dans la région des Ath Yedjer située à 25 km d'Azazga. Idebbalen, allocutions et activités parallèles ont marqué cette première journée de la manifestation qui se poursuit jusqu'au 31 juillet.

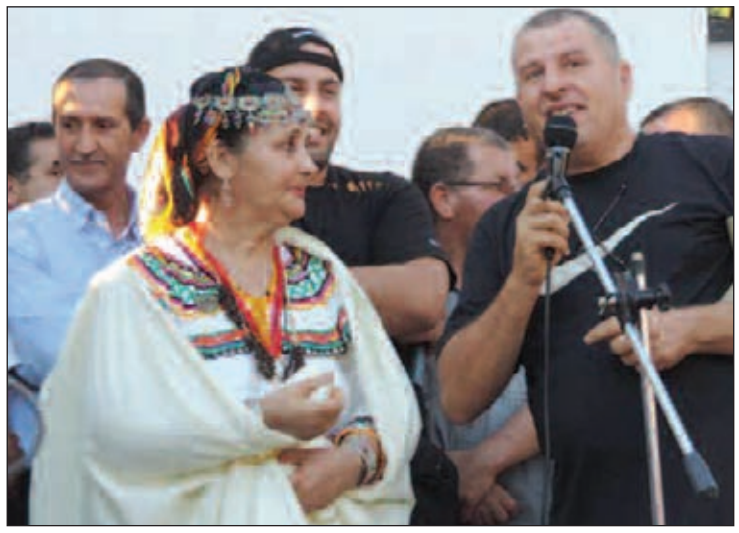

Photo : DR

Lors de la prise de parole inaugurale, le maire d'Iguersafène rappellera non sans fierté le prestigieux prix du village le plus propre et évoquera la satisfaction des habitants d'accueillir le festival. Il a par ailleurs mis l'accent sur l'intérêt que porte son village au thème central de cette 12e édition : «L'esprit de tajmaât réinventé», en ce sens que la singularité et la démarche même d'Iguersafène tire sa force et ses moyens de ce mode de gestion démocratique remontant au fond des âges. Quant à Hassan Metref, directeur de Racont'arts, il soulignera l'harmonie philosophique entre l'esprit de cet événement indépendant et sillonnant la Kabylie et le système de gestion du village qui, rappelons-le, s'est fait connaître ces dernières années pour son organisation autonome. Comme de coutume, les festivités ont débuté vendredi avec la performance rituelle des *idebbalen* qui ont offert un spectacle enfiévré à la place centrale du village. S'ensuivit le vernissage de l'exposition photographique de Sid Ahmed Semiane qui se tient au QG du festival qui n'est autre que la mosquée du village !

A 22h, le programme cinéma s'ouvre avec le long-métrage historique *Fadhma n'Soumer* de Belkacem Hadjadj.

La projection qui a eu lieu dans la cour du collège a drainé plus d'une centaine de personnes. Ce film kabylophone raconte l'épopée de la résistante anticoloniale et de son compagnon Boubaghla. Malgré la prestance et le charisme de l'actrice franco-libanaise Laëtitia Aedo dans le rôle principal, on bute souvent sur la fragilité du scénario qui fait la part belle au ton déclamatoire au détriment d'une construction psychologique des personnages. Deux heures plus tard, les femmes et hommes du village se déchaîneront sous les rythmes des *karkabous* et du *gumbri* de Diwane Gnawa venu de Blida. Reprenant les titres du répertoire traditionnel, ce groupe a su créer une ambiance de fête et nouer une telle complicité avec le public que le concert a duré près de trois heures.

Pour rappel, Racont'arts 2015 a concocté un programme d'une richesse singulière qui va de l'artisanat aux arts plastiques en passant par les conférences sur différents thèmes dont celle de Saïd Sadi sur le printemps berbère d'avril 1980, sans oublier bien sûr les récitals musicaux avec comme têtes d'affiche cheikh Sidi Bémol et Akli D.

En parallèle, et tout au long de la journée, de jeunes musiciens improvisent des galas sauvages dans les nombreuses placettes du village avec les vieilles d'Iguersafène qui entonnent régulièrement les magnifiques *achewik* de Kabylie, auxquels plusieurs personnes tendent leur dictaphone afin de garder une trace matérielle de ce patrimoine séculaire.

Sarah H.

TIZI-OUZOU

Près de 170 participants au Festival de la poterie de Maâtkas

Près de 170 artisans dont une centaine de potiers participent à la sixième édition du Festival culturel local de la poterie de Maâtkas, à 25 km au sud-ouest de Tizi-Ouzou, qui s'est ouvert samedi au CEM Ounnar-Mohamed de cette localité.

Cette manifestation culturelle et commerciale, qui est à sa sixième édition et à laquelle prennent part des artisans de 23 wilayas, est l'occasion de mettre en avant l'art de la poterie, un métier ancestral qui était jusqu'à un passé récent exclusivement féminin, et d'offrir aux participants une occasion de vendre leurs produits, ont indiqué les organisateurs.

«L'objectif visé par ce festival est de préserver le métier de la poterie et de le promouvoir en offrant aux artisans un espace de commercialisation qui va les encourager à maintenir cette activité», a indiqué le commissaire du festival, Meziani Mustapha.

S'agissant de la préservation de ce métier, un musée de la poterie a été inscrit au profit de la commune de Maâtkas, a-t-il rappelé, exprimant son souhait de voir la réalisation, en plus de cette infrastructure, d'un marché de la poterie, dans cette même localité afin de permettre aux artisans de vendre leurs produits durant toute l'année.

Le directeur du tourisme et de l'artisanat a rappelé, de son côté, les efforts consentis par ses services pour accompagner les artisans et leur offrir des espaces de commercialisation, à travers les différents salons et manifestations artisanales organisés en collaboration avec la Chambre des métiers et de l'artisanat (CAM) et de l'Assemblée populaire de wilaya (APW).

Outre le marché du festival, des conférences-débats autour de la préservation du l'artisanat traditionnel, une des facettes du patrimoine et de l'identité territoriale, des ateliers de poterie et de calligraphie et des soirées artistiques sont au menu de cette manifestation qui se poursuivra jusqu'au 30 juillet.

8e FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA LITTÉRATURE ET DU LIVRE DE JEUNESSE

Le parcours et l'œuvre de l'écrivain André Brink revisités à Alger

Le parcours et l'œuvre du célèbre écrivain sud-africain André Brink ont été revisités vendredi soir à Alger, lors d'un débat hommage organisé dans le cadre du 8e Festival international de la littérature et du livre de jeunesse (Feliv).

Des intervenants algériens et étrangers ont abordé à cette occasion le parcours et les œuvres de cet écrivain qui s'est engagé contre le régime ségrégationniste de l'apartheid en Afrique du Sud, défendant ainsi les valeurs de justice et de liberté à travers ses œuvres littéraires.

Pour l'écrivain franco-congolais Alain Mabackov, André Brink était un écrivain au «parcours exemplaire et intéressant».

Disséquant son œuvre, M. Mabackov a relevé que Brink était proche de l'écrivain Albert Camus et s'en était inspiré, notamment de son œuvre *la Peste*. Notant un «rapprochement étroit» entre Camus et Brink, l'intervenant a souligné que les deux luttaient, à travers leurs ouvrages respectifs (*la Peste* et *le Mur de la peste*), contre l'injustice et la domination. De son côté, l'écrivaine zimbabwéenne Lucy Veronica Mashita a évoqué le riche parcours de Brink qui était, a-t-elle dit, «un homme de lettres courageux» qui s'était engagé, outre son combat contre le régime de l'apartheid, contre toute forme d'injustice.

D'autre part, les professeures de littérature Amina Azza Bekkat (Algérie), Odile Cazeneuve (France) ont évoqué le contenu de ses œuvres soulignant que qu'elles sont accessibles et que l'Histoire y apparaissait en filigrane.

Né en 1935, André Brink écrivait aussi bien en anglais qu'en afrikaans, la langue maternelle de la minorité blanche sud-africaine. Ami de Nelson Mandela, il était membre de Die Sestigers, un mouvement littéraire qui s'était élevé conte la politique ségrégationniste d'apartheid des années 1960. *Un instant dans le vent*, *Rumeurs de pluie*, *Un turbulent silence*, et plus récemment *Etats d'urgence* sont parmi ses titres les plus connus.

En 2009, il a publié un livre de mémoires intitulé *Mes bifurcations*, dans lequel il tirait bilan des premières années post-apartheid. André Brink est décédé le 6 février 2015 à l'âge de 79 ans, le jour même où s'éteignait la romancière algérienne Assia Djebar.

Le 8e Feliv se poursuivra jusqu'au 29 juillet à l'esplanade de Riad-El-Feth (Alger), avec au programme des conférences-débats, des rencontres littéraires, des expositions et des spectacles musicaux. Une vingtaine de pays, dont la Tunisie, le Maroc, le Liban, la France et l'Angleterre participe à ce rendez-vous littéraire.

Actucult

LIBRAIRIE DU TIERS-MONDE (PLACE EMIR-ABDELKADER, ALGER)
Samedi 1er août à 14h30 : Séance de vente-dédicace autour de l'essai *Les statuts de la vérité : essai sur la divisibilité des théories scientifiques*» de Rafik Hiahemzizou (Librairie de philosophie et de soufisme).
SALLE DU THÉÂTRE CULTUREL CENTRAL DE BOUDOUAOU (BOUMERDÈS)
Jusqu'au 30 juillet : L'Association du théâtre de Boudouaou organise la 9e édition des journées théâtrales pour enfants et le concours du Masque d'or.
MAISON DE LA CULTURE OMAR-OUSSEDIK (JIJEL)
Lundi 27 juillet à 21h : Le HCA organise un concert de l'artiste kabyle Kamel Siameur, en marge du colloque sur «La toponymie algérienne, du local au national».
SALLE IBN-ZEYDOUN DE RIADH-EL-FETH (EL-MADANIA, ALGER)
Lundi 27 juillet à 20h30 : Concert d'Amel Zen, dans le cadre du 8e Feliv. Projection en avant-première du nouveau clip de l'artiste.
ESPLANADE DE RIADH-EL-FETH (EL-MADANIA, ALGER)
Jusqu'au 29 juillet : 8e édition du Festival international de la littérature et du livre de jeunesse (Feliv). Exposition photo «Portraits d'écrivains algériens» du photographe Kays Djilali, textes de Khadidja Chouit (à la station métro d'El Harrach).
Mardi 28 juillet à 18h : Signature de *La Maquisarde* par Nora Hamdi au stand Sedia au Feliv.
THÉÂTRE DE VERDURE CASIF (SIDI-FREDJ, ALGER)
Lundi 27 juillet à 22h30 : Concert de Lounis Aït-Menguellet.
Mardi 28 juillet à 22h30 : Soirée variée avec Nadia Baroud, Hamid Belbeche, cheb Khalas, cheba Zahouania.
Mercredi 29 juillet à 22h30 : Soirée variée avec Hichem Khlili, cheba Djamila, Massi, cheb Redouane.
CEM OUNAR-MOHAMED (MAÂTKAS, TIZI OUZOU)
Jujsqu'au 31 juillet : 6e édition du festival local culturel de la poterie de Maâtkas.
PALAIS DE LA CULTURE ABDELKRIM-DALI DE TLEMCEN
Jusqu'au 30 juillet : 3e édition des Journées de la chanson andalouse et du hawzi des débutants.
ESPACE LA BAIGNOIRE (3, RUE DES FRÈRES OUKID, SQUARE PORT-SAÏD, ALGER)
Jusqu'au au 3 août : Exposition «Machine théographique» de Liess Vergès.
GALERIE D'ART ASSELAH (39,RUE ASSELAH-HOCINE, ALGER)
Jusqu'au 10 août : Exposition de l'artiste Hachemi Ameur, sous le thème : «Anamorphoses et certitudes».
GALERIE DES ATELIERS BOUFFÉE D'ART (RÉSIDENCE SAHRAOUI, LES DEUX-BASSINS, BEN-AKNOUN, ALGER)
Jusqu'au 31 juillet : Exposition de l'Art pictural auressien - en hommage aux deux artistes chaouis Tamine et Merzougui. Avec les artistes peintres : Lamine Azzouzi, Sofiane Dey, Mohamed Berkane et Houara Hocine.
INSTITUT CULTUREL ITALIEN D'ALGER (EL BIAR)
Durant le mois d'août : L'Institut ouvre une session de cours intensifs en langue italienne niveau A1. Initiation tous les jours de 9h à 13h. Inscriptions en cours. Informations : **021 92 38 73.**

FOOTBALL

LE BF A PRIS LA DÉCISION LORS DE SA RÉUNION, DIMANCHE, AU CTN DE SIDI MOUSSA

20 ans après, la FAF ferme la porte aux footballeurs étrangers

Plus de joueurs étrangers à recruter par les clubs de ligue 1 en Algérie à partir du prochain mercato hivernal. C'est la décision prise, dimanche, par les membres du bureau fédéral de la FAF lors de leur réunion tenue au CTN/FAF de Sidi Moussa.

Photos : DR

Le BF et la FAF passent aux actes.

Mohamed Bouchama - Alger (Le Soir) - Mohamed Raouraoua et les membres de son bureau fédéral passent aux actes. Plus question de recruter de footballeurs venant de l'étranger pour les clubs de la ligue 1, les seuls autorisés depuis voilà vingt ans (saison 1995-1996) avec le trio burkinabé recruté par l'USM Aïn Beida présidée par feu Ammar Benboudriou, Moussa Traoré-Moussa Dagno- Youcef Touré, à engager des footballeurs venant de l'étranger. Le communiqué de la FAF, rendu public hier, s'emmêle pourtant les pinceaux pour justifier la décision prononcée dimanche.

«Concernant les joueurs étrangers et compte tenu des difficultés financières, de l'impossibilité d'obtenir des devises légalement pour payer les salaires, indemnités de formation et de solidarité des joueurs étrangers ainsi que devant les agissements de certains agents de joueurs et autres acteurs du football peu scrupuleux, le bureau fédéral décide d'arrêter le recrutement des effectifs étrangers dans les clubs professionnels. Aucun recrutement de joueurs étrangers ne sera autorisé à partir de la prochaine date de signature.

Les joueurs disposant d'un contrat pourront jouer jusqu'à la fin de leur engagement avec le club. Aussi, les clubs professionnels doivent revoir leur effectif de manière à faire des économies surtout que le nombre de joueurs non utilisés ne cesse d'augmenter et que la masse salariale devient exorbitante», lit-on dans le compte-rendu de la réunion du BF de la Fédération algérienne de football.

Une formulation qui laisse planer des doutes, beaucoup de doutes même sur les raisons ayant présidé à la prise de cette décision qui ne va certainement pas plaire à beaucoup de monde. Parmi les clubs mais aussi les agents ou intermédiaires de footballeurs.

Car renvoyer la fin de «l'importation» des footballeurs étrangers, exclusivement des pays d'Afrique, à des difficultés financières, vraisemblablement celles du pays, n'obéit à aucune recommandation de la part des services du gouvernement. Le football est, il est vrai, financé par les deniers publics, aucun texte (arrêté, décret et autres lois) n'explique la mesure de la FAF sinon une réponse de l'instance à tous les scandales provoqués ces deux dernières décennies à cause de la gestion du dossier en question.

La mort de l'attaquant camerounais de la JSK, Albert Ebossé n'étant que la face émergée de l'iceberg. Les requêtes d'impayés, de contrats non respectés ou de fraude sur le statut, la nationalité et l'âge étaient légion depuis l'apparition des footballeurs subsahariens sur les pelouses d'Algérie.

Rappelons-nous les scandales du gardien burkinabo-malien de l'USMA, Coulibaly «déserteur», ou encore les nombreuses affaires traitées au niveau des commissions spécialisées de la Fifa et dont les verdicts et autres sanctions financières ont été pris en charge par la Fédération algérienne de football.

Prétexter, par ailleurs, «l'impossibilité d'obtenir des devises légalement pour payer les salaires et indemnités de formation et de solidarité des joueurs étrangers» c'est surtout que, par le passé, nos clubs, avec la complicité des instances du football, agissaient dans une absurde légalité en la matière.

Ce qui est, pénalement parlant, punissable. Aujourd'hui, mais aussi depuis que les clubs et sélections font appel à l'assistance technique des coopérants étrangers, la problématique du paiement en monnaie étrangère ne se pose pas tant les textes régissant ce type de contrat donnent le droit à l'employeur (public et privé) de régler les prestations en monnaie étrangère. Dans ce cas, même les staffs des sélections nationales A (Gourcuff) et des U23 (Schürmann) et les joueurs d'origine algérienne venant de l'étranger poseraient problème.

Ebossé et les autres

C'est dire que si la FAF a le droit de réglementer la pratique du football, elle doit respecter ses propres RG mais aussi les lois de la République, celles portant sur la monnaie en particulier.

Dans le premier cas de figure, on pourrait spéculer à volonté s'agissant de la lecture faite aux articles 54 et 55 régissant les transferts de joueurs dans le championnat algérien.

Le premier oblige, à titre d'illustration, «un joueur algérien venant de l'étranger» à satisfaire à certaines exigences contractuelles à l'exemple de l'obligation de disposer d'un certificat de résidence. Or, la centaine de footballeurs d'origine algérienne venant principalement de France ne sont pas des résidents en Algérie parce qu'ils sont signataires dans des clubs algériens.

Dans l'article suivant (55, ndlr), la FAF se «dénude» lorsqu'elle précise les conditions à réunir par les joueurs étrangers venant de l'étranger, les Subsahariens et autres, doivent justifier du rang d'international (junior et senior), d'avoir moins de 27 ans au moment de la signature du contrat et, enfin, de disposer d'un permis de séjour et de travail.

Le club contractant doit, pour sa part, déposer, auprès de la LFP, une garantie financière égale à six(06) mois de salaire fixée en fonction du contrat déposé. Des critères rarement satisfaits sans que la ligue ou la fédération ne s'offusquent. Il est en de même des joueurs d'origine algérienne nés à l'étranger qui bénéficient d'un traitement spécial en Algérie. Cette catégorie de footballeurs, qui a également ses petits privilèges dans le pays de naissance, peut-elle bénéficier d'un double traitement fiscal, social, professionnel et de la sécurité ?

La FAF qui a tenté, sans grand succès, ces dernières années de réglementer le marché des transferts sait bien que sa décision n'est pas la bienvenue. Des clubs, certainement «conditionnés» par leurs agents attitrés, vont certainement tout entreprendre pour prolonger leurs étrangers recrutés précédemment tout en offrant des contrats «longue durée» aux nouvelles recrues.

Une «issue» que les membres du BF de la FAF auraient pu éviter si la mesure d'interdiction contenait des détails techniques à l'exemple de la date de validité des nouveaux contrats et l'interdiction immédiate de prolonger les contrats en cours de validité.

M. B.

LA FAF TENTE-T-ELLE DE DÉDOUANER LES CLUBS ?

Deux licences par saison pour chaque entraîneur

Le bureau fédéral de la FAF, réuni samedi à Alger, a décidé de limiter les «transferts» des entraîneurs par saison en annonçant qu'à compter de la saison sportive 2015-2016, les entraîneurs n'auront pas droit à plus de deux licences durant la même saison. La FAF explique que cette nouvelle directive a pour but de lutter contre l'instabilité des techniciens. Ainsi, dès l'entame de la nouvelle saison, les entraîneurs nationaux ou ceux venant de l'étranger n'auront plus droit de prendre en main plus de deux clubs par saison des championnats professionnels (Ligue 1 et Ligue 2).

Pour autant, la FAF n'a fait aucune mention à la responsabilité des clubs dans la valse des entraîneurs. Celle-ci (la responsabilité des clubs, ndlr) est établie. Certains ont même «remercié» leur coach après une défaite dans un match amical pendant la préparation d'intersaison.

Paiement bancaire des salaires obligatoire

Dans leur dernière réunion, les membres du bureau fédéral de la FAF ont pris plusieurs directives concernant le fonctionnement du football professionnel notamment, au sujet de l'encadrement technique des clubs, le rapport entre les joueurs professionnels et leur employeur.

Dans ce dernier point, l'instance fédérale exige, qu'à compter de la saison sportive 2015-2016 des championnats professionnels, les clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 devront «remettre chaque trimestre à la LFP la déclaration de paiement de leurs joueurs».La FAF instruit par ailleurs les clubs professionnels des deux paliers à effectuer le paiement des salaires «obligatoirement» par virement bancaire ou postal.

Aussi, le BF exige des joueurs professionnels d'ouvrir «des comptes bancaires ou postaux et refuser tout paiement en espèce ou par chèque afin d'éviter tout contentieux».

L'instance de Raouraoua, qui menace de sanctionner tout club qui ne respectera pas ces dispositions et celles du cahier des charges, rappelle les joueurs et les clubs que la Chambre de résolution des litiges (CRL) ne reconnaitra aucun paiement qui n'est pas fait par virement bancaire ou postal en cas de litige.

La Fédération va plus loin en exigeant des clubs professionnels de faire preuve de plus de rigueur dans l'application des clauses du cahier des charges du football professionnel notamment en matière de respect des dispositions réglementaires relatives à la déclaration des salaires des joueurs et du paiement des charges sociales (joueurs et clubs).

Ah. A.

USM ALGER

Aoudia présenté aujourd'hui à Bologhine

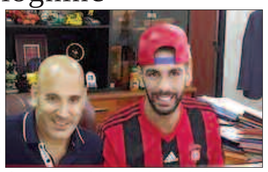

Comme il fallait s'y attendre, l'USM Alger a annoncé avoir conclu, avec le club allemand le FSV Francfort, le prêt du joueur algérien, Mohamed-Amine Aoudia. L'ex-international, sollicité par plusieurs clubs algériens notamment le MC Alger, a finalement opté pour le club de Soustara où il évoluera à titre de prêt pour une saison. L'ancien attaquant de la JSK et de l'ESS, qui sera présenté aujourd'hui au stade Omar-Hamadi à Bologhine, sera d'ailleurs apte à prendre part à la prochaine sortie des Rouge et Noir en Ligue des champions d'Afrique le 7 août face au MCEE avant la première journée du championnat de Ligue 1 Mobilis, le 13 août en match avancé face au NAHD. Aoudia devrait par la suite entamer la préparation avec ses nouveaux camarades dans l'après-midi. Un programme spécial lui sera présenté pour qu'il retrouve rapidement sa forme.

Ah. A.

L'EN DES U-23 QUALIFIÉE EN PHASE FINALE DU CHAMPIONNAT D'AFRIQUE

Schürmann reconduira le même groupe au Sénégal

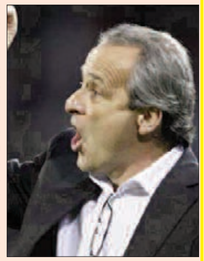

Le sélectionneur de l'équipe algérienne des moins de 23 ans (U-23) Pierre-André Schürmann compte reconduire le même groupe ayant pris part aux qualifications, en vue de la phase finale du championnat d'Afrique 2015 au Sénégal (5-19 décembre). «Pour le moment, nous avons travaillé uniquement avec des joueurs locaux. L'équipe a démontré de bonnes dispositions, je dois rendre hommage aux joueurs pour leur abnégation et leur sérieux», a affirmé le coach des Olympiques samedi soir à l'issue du match face à la Sierra Leone (0-0) disputé à Blida, dans le cadre du dernier tour qualificatif (retour) au championnat d'Afrique 2015 de la catégorie. Les Verts ont arraché leur qualification au rendez-vous sénégalais grâce notamment à leur victoire au match «aller» (2-0), également disputé à Blida. Toutefois, le technicien suisse n'a pas écarté l'éventualité de faire appel à des joueurs binationaux en vue du prochain CAN, qualificatif aux jeux Olympiques-2016 de Rio de Janeiro. «Peut-être qu'on va trouver des joueurs binationaux qui viendraient nous renforcer, mais rien n'est encore décidé. Pour le moment on va savourer cette qualification», a-t-il ajouté. L'Algérie qui avait pris part à la première édition du CAN, disputée en 2011 au Maroc, sous la conduite d'Azzedine Ait Djoudi, avait été éliminée sans gloire dès le premier tour de la compétition après une victoire et deux défaites.

La préparation reprendra à la fin août

La sélection algérienne des moins de 23 ans (U-23) effectuera un stage préparatoire du 31 août au 8 septembre prochains au Centre technique national de Sidi Moussa (Alger) en vue du 2e championnat d'Afrique prévu au Sénégal (5-19 décembre 2015. Ce regroupement constituera la première étape de préparation pour les coéquipiers de Darfalou (USM Alger) après leur qualification à la phase finale arrachée aux dépens de la Sierra Leone (aller 2-0, retour 0-0). Cette date, qui interviendrait au lendemain de la troisième journée du championnat de Ligue 1, entre dans le cadre du calendrier de la fédération internationale de football (FIFA). Elle devrait permettre au coach Pierre-André Schürmann d'entrer dans le vif du sujet. «Nous allons profiter du prochain stage puis nous aurons une planification à faire pour la suite», a indiqué Schürmann à l'issue du match retour disputé samedi soir à Blida. Les Verts devraient enchaîner avec un autre regroupement à Sidi Moussa du 5 au 13 octobre. D'ici au coup d'envoi du championnat d'Afrique, qualificatif aux jeux Olympiques-2016 à Rio de Janeiro, les Algériens disputeront une série de matchs amicaux. «Il est important d'avoir des confrontations avec des équipes africaines de haut niveau. Pour les joueurs ce sera important pour continuer notre chemin vers les jeux Olympiques», a-t-il conclu.

LE MATCH DU BURKINA FASO N'AURA PAS LIEU EN OCTOBRE

La Guinée et le Sénégal au menu des Verts

La sélection algérienne de football disputera deux matchs amicaux en Algérie les 9 et 13 octobre prochain face respectivement à la Guinée et au Sénégal.

Les deux dates sont inscrites dans le calendrier de la Fédération internationale de football (Fifa). Le stade qui abritera ces deux rencontres n'a pas été désigné. Ces deux rencontres entrent dans le cadre de la préparation des Verts aux éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017 et du Mondial 2018. Réuni samedi, le bureau fédéral de la FAF a pris connaissance du tirage au sort des éliminatoires de la Coupe du monde 2018 et a décidé de dépêcher des précurseurs au Malawi et en Tanzanie pour la préparation du séjour de l'équipe nationale au mois de novembre prochain. Le Malawi et la Tanzanie s'affronteront au premier tour. Le vainqueur sera opposé à l'Algérie au deuxième et avant-dernier tour.

LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE (3e JOURNÉE DU TOUR DES POULES, GROUPE B) : ES SÉTIF 1-EL-MERREIKH 1

L'Entente cale à domicile

Incapable de s'imposer à domicile (1-1) lors de la 3e journée du tour des poules face aux Soudanais d'El-Merreikh, l'Entente de Sétif s'éloigne du carré d'as de la Ligue des Champions d'Afrique.

Photos : DR

Younès et l'ESS trébuchent à domicile.

L'ESS a compromis ses chances pour une nouvelle qualification aux demi-finales de la Ligue des champions en concédant le nul (1-1) samedi soir au stade du 8-Mai-45 lors de la 3e journée du tour des poules.

Les Sétifiens occupent la 2e place du groupe B, ex æquo avec les Soudanais d'El-Merreikh, avec 4 points derrière l'USM Alger qui en comptent 9.

Il y a des soirs comme ça où l'histoire se veut cruelle et nous montre qu'il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Et les Sétifiens l'ont compris à leurs dépens.

L'ESS s'était, pourtant, mise dans de bonnes dispositions pour sortir victorieuse de cette confrontation mais comme nous le mentionnions samedi, les Soudanais pouvaient leur jouer un mauvais tour. Et c'est ce qui s'est passé.

Déjà dès le coup d'envoi de la rencontre, on sentait de la fébrilité au sein de la formation sétifienne qui avait du mal à trouver ses repères.

Une situation qui profite aux Soudanais pour asseoir leur domination en se créant les premières actions du match. Pendant ce temps, les Noir et Blanc tentent de desserrer l'étau mis en place par la bande à Garzitto.

Soutenus par des milliers de leurs supporters, les Noir et Blanc ont dû attendre le quart d'heure de jeu pour pouvoir enchaîner leur première action dangereuse qui va se solder par une belle réalisation signée Ziaya (16'). Mais la joie des Algériens sera de courte durée, puisque six minutes plus tard, Jabason de la tête remet les pendules à l'heure (22').

C'est la douche froide au stade du 8-Mai-45, quoique prévisible au vu de la prestation des Ententistes. Avec cette égalisation, tout était à refaire pour eux.

Malgré l'appui incessant du public, les poulains de Madoui, encore choqués par ce but, étaient incapables de réagir et laissèrent l'initiative aux Soudanais qui faillirent corser l'addition à plusieurs reprises, n'était l'intervention énergique et courageuse du portier sétifien Belhani.

Après la pause, l'équipe de Madoui a singulièrement élevé le rythme autour de Ziaya et Benyettou, mais manquait d'efficacité pour exploiter sa domination. Malgré les rares occasions procurées par les Sétifiens, le score restera inchangé jusqu'au coup de sifflet final de l'arbitre sud-africain Daniel Bennet.

Un nul qui n'arrange pas les affaires des champions d'Afrique en titre qui effectueront dans les prochains jours un périlleux déplacement en terre soudanaise pour y affronter cette même formation d'El-Merreikh. Une mission, certes, difficile mais pas impossible.

Imed Sellami

APRÈS-MATCH

Diégo Garzitto (entraîneur d'Al-Merreikh) :

«Un match nul sur le terrain de l'adversaire a beau être un résultat positif, il a pour moi le goût d'une défaite car la rencontre de ce soir était largement à notre portée. Notre ambition était, je l'avoue, de ramener deux points de nos deux matchs en Algérie, mais les arbitres en ont décidé autrement, surtout face à l'USM Alger lorsque nous avons été privés d'un but égalisateur qui ne souffrait aucune contestation. Il ne nous reste plus qu'à bien préparer nos trois prochaines rencontres dont deux seront disputées à Omdurman».

Farès Belkheir (préparateur physique de l'ES Sétif) :

«Ce résultat nous déçoit, évidemment, mais rien n'est encore perdu car il reste à disputer trois rencontres. A nous de nous ressaisir en améliorant notre jeu pour accrocher une des places qualificatives pour le dernier carré.

Ce soir, même si nous aurions mérité de l'emporter, l'équipe a péché par manque de coordination entre ses lignes et par manque d'automatismes en raison de l'intégration de nouveaux joueurs. Mais je répète que nos chances restent intactes.»

MC ALGER

Raïssi négocie l'arrivée de Derrardja

Photos : DR

Walid Derrardja.

Le président du MC Alger, Abdelkrim Raïssi a indiqué que son club négociait avec le MC El-Eulma le recrutement de l'attaquant Walid Derrardja, au moment où le buteur de l'USM Harrach Mohamed-Amine Abid figure également dans les plans du club même si son transfert est «délicat».

«Nous voulons les deux joueurs à la fois. En cas d'échec de ce double transfert, nous allons nous contenter d'un seul», a affirmé le premier responsable du Doyen samedi soir à Blida, où il a assisté au match retour de l'équipe nationale des U23 face à la Sierra Leone (0-0) dans le cadre du dernier tour qualificatif au championnat d'Afrique.

Le MCA a engagé jusque-là sept éléments : le gardien de but Jonathan Matijas (ex-USM Bel-Abbès), Rachid Bouhenna (ex-CS Constantine), Abdelmalek Mokdad (ex-RC Arbaâ), Kheïreddine Merzougui (ex-RC Relizane), Abdelghani Demmou (ex-ES Sétif), et l'Ethiopien Salaheddine Saïd (ex-Ahly d'Égypte). Kacem Mehdi a réintégré le MCA après un prêt d'une saison au RC Arbâa, alors que le Brésilien Roberson vient d'être qualifié, lui qui avait signé un contrat de 18 mois lors du dernier mercato d'hiver. «Concernant Abid, nous sommes en position d'attente puisque le joueur n'a pas encore été cédé au CS Sfax (Tunisie) qui devra nous le prêter pour une saison. Pour ce qui est de Derrardja, j'ai pris attache avec le président du MCEE Harkat mais rien n'est encore fait.

Nous sommes au stade des négociations», a souligné Raïssi, attendu dimanche à El-Eulma dans l'espoir de finaliser le recrutement du meilleur buteur de la Ligue 1 la saison dernière (16 buts).

Dans une récente déclaration à l'APS, le président du MCEE Abderrazak Harkat avait indiqué que le MCA devra s'aligner sur l'offre des Saoudiens de Najran estimé à 450 000 dollars pour avoir Derrardja. Une somme que le MCA ne serait pas prêt à débourser.

MC ORAN

Les Hamraoua accrochés par l'OMA en amical

Avant leur départ pour le stage précompétitif espagnol, les Hamraoua ont livré une rencontre amicale face à l'OM Arzew au stade Ahmed-Zabana samedi après-midi.

Indépendamment du score vierge de ce premier test, le staff technique du MCO aura mis tout le monde dans le bain et tester les nouvelles recrues. Jean-Michel Cavalli a, d'ailleurs, aligné deux équipes, une chaque mi-temps, pour évaluer les capacités de chacun. Par ailleurs, quatre éléments n'ont pas pris part à ce match-test, à savoir Bourzama, autorisé, Bencheïkh, convalescent, Darbo revient d'une blessure, et Benchaâ retenu avec l'équipe nationale olympique (U23) à Sidi-Moussa.

Depuis hier à Berga

La formation du MC Oran est depuis hier à pied d'œuvre à Berga, dans la région de la Catalogne, pour un stage de préparation d'une dizaine de jours. Pendant son séjour ibérique, les Hamraoua devront suivre un programmé tracé par Cavalli ponctué de quelques matchs amicaux. La délégation du MCO devrait se compléter jeudi avec l'arrivée de Bourzama, qui vient de célébrer ses noces, et du Gambien Alieu Darbo, souffrant, laissé à Oran pour soigner son malaise digestif.

Ahmed Ammour

JSM BEJAÏA

Dif, Mébarki et Zeghli rejoignent l'équipe à El-Baz

Après avoir raté la première partie du stage en raison de quelques problèmes relatifs à leur situation financière vis-à-vis du club, les trois anciens joueurs Kamel Zeghli, Dif Abdelhamid et Mebarki Soufiane ont rejoint le lieu du stage de l'équipe à El-Baz, à Sétif.

Belkhodja, la 10e recrue

La JSM Béjaïa continue son opération de recrutement avec la signature de Belkhodja Nassim. L'ancien joueur de la JS Saoura est ainsi la 10e recrue de ce mercato.

Ah. A.

HANDBALL

20e MONDIAL U21 (4E JOURNÉE, GROUPE C)

Les Verts s'imposent face aux Chiliens (29-22)

Il fallait attendre la quatrième journée de cette phase préliminaire de ce Mondial U21 brésilien pour assister à la première victoire de notre équipe nationale.

De notre envoyé spécial à Uberaba, Hamid Chabaraka

Les Verts se sont aisément imposés, avant-hier en soirée, au Centre olympique d'Uberaba, face aux Chiliens sur le score de 29-22. Pourtant notre formation nationale plus entreprenante durant la majeure partie de la partie aurait pu corser l'addition sans cet excès de confiance qui l'a contrainte à se défoncer pour s'imposer.

Officiée par les frères jumeaux Covalciuc (Alexeï et Igor) de la Macédoine, la rencontre est prise à bras-le-corps par les Verts qui arrivent à ouvrir rapidement le score par Deghoul. A partir de là, les Algériens scoraient continuellement. Ils avaient 4 longueurs-d'avance à la 7' (6-2) puis 5 à la 13' (9-4) avec trois buts de Khelil et deux de Mouats. Les protégés de Hasni maintenaient leur ascendant au plan du jeu et au tableau d'affichage qui affiche un écart en leur faveur qui atteint six buts à la pause-citron (16-10).

La reprise s'effectue avec l'espoir, dans le camp algérien et celui des Brésiliens qui supportaient les Verts, de voir le scénario se poursuivre. Mais à leur grand désespoir, la réalité du terrain change en penchant du côté des Chiliens. Ces derniers, assistant à un festival de ratages des Algériens, en profitent pour revenir progressivement à la hauteur des Algériens. Ces derniers après avoir porté l'écart à 7 buts à la 32' (18-11), croyant avoir gagné, tombent dans la facilité en devenant muets offensivement dès cet instant-là jusqu'à la 40' pour voir Mouats scorer et prendre une avance de… deux longueurs (19-17).

Le coach ne cesse de sermonner ses poulains lors de chaque changement de joueurs. Sentant le danger, les Algériens réagissent vivement.

Malgré la détermination des Sud-Américains à vouloir contrecarrer les Algériens, ces derniers se reprennent et s'en vont creuser un écart qui s'accroît au fil des minutes qui s'égrènent. Enfin les Deghoul, Temam, Djahiche redeviennent efficaces et permettent à notre équipe nationale de construire un fort joli succès, méritoire dans l'ensemble. Pour la suite de la compétition, les Verts devaient boucler ce premier tour en affrontant, en début d'après-midi, les Coréens. Ensuite, l'équipe se déplacera, lundi prochain, à Uberlândia pour jouer la Coupe du Président» à partir de mardi prochain.

H. C.

Première victoire des Algériens contre le Chili.

Résultats du groupe C

France-Corée 39-31 (20-14)
Danemark-Argentine 30-24 (14-13)
Algérie-Chili 29-22 (16-10)

Classement arrêté à la 4e journée

	Pts	Diff
1- Danemark	8	+50
2- France	8	+34
3- Corée	4	+14
4- Argentine	2	-21
5- Algérie	2	-22
6- Chili	0	-55

À CHAUD

Hasni Achour (coach national) : Je félicite mes joueurs et les membres du staff pour cette victoire. Dieu merci, cette victoire nous permet de progresser dans le classement. Je remercie mes joueurs pour leur prestation. Malgré ce succès, j'ai constaté que les joueurs manquaient terriblement d'expérience pour ce genre de compétition. Mais il y a un regret d'avoir raté deux victoires qui nous tendaient les bras, face aux Français et aux Argentins. Nous allons nous préparer avec sérénité pour le reste de la compétition pour un meilleur classement final.

BASKET-BALL

ALI FILALI (SÉLECTIONNEUR NATIONAL) REVIENT SUR LA DÉFAITE DE L'EN FACE AU MALI EN AMICAL :

«Il y avait trop de précipitation en attaque»

Après avoir gagné son premier match amical face au Mali jeudi dernier, la sélection algérienne de basket-ball s'est inclinée samedi en amical (60-66) toujours devant le même adversaire dans le cadre de sa préparation pour le Championnat d'Afrique des nations (Afrobasket 2015).

Pour le sélectionneur national, Ali Filali, ces deux rencontres lui permettent d'avoir une idée sur sa sélection en attendant le dernier stage prévu en Turquie dès le 4 août pour arrêter la liste des 12 pour la Tunisie.

***Le Soir d'Algérie* : quelles sont vos impressions sur ce deuxième match amical et perdu contre la sélection du Mali ?**

Ali Filali : Comparativement au premier match disputé jeudi dernier face au même adversaire, je dirai qu'on avait un objectif différent à savoir donner plus de temps de jeu à tous les joueurs pour avoir une idée sur les 12 à retenir pour le Championnat d'Afrique des nations.

Quant au résultat de la rencontre, certes on a perdu avec 6 point d'écart, mais le plus important est de permettre à tous les joueurs de bénéficier d'un maximum de temps de jeu.

Ce sont des rencontres de préparation et les résultats techniques ne sont pas très importants. On aura par contre trois matchs amicaux à disputer lors du prochain stage en Turquie pour peaufiner tous les automatismes.

Au-delà du résultat, qu'est-ce qui n'a pas marché lors de ce 2e match face au Mali et faut-il s'inquiéter à moins d'un mois de l'Afrobasket ?

Dans l'ensemble, l'équipe a fait un match appréciable, en dehors du résultat lui-même. Au premier et deuxième quart-temps, il y avait trop de précipitation en attaque avec des actions mal exploitées.

Durant les 3e et 4e quart-temps, on a essayé de s'organiser, mais l'efficacité nous a fait défaut. Or, il faut reconnaître que l'effectif est non seulement amoindri, mais manque d'un vrai shooteur ; celui qui mettra le ballon dans le panier.

Vous avez sûrement une idée sur celui qui pourrait assumer cette tâche de shooteur.

Un shooteur ne s'invente pas du jour au lendemain. On a deux shooteurs à savoir Seddiki et Hocine Gueham, mais ils sont tous les deux en méforme. Ceci dit, à défaut, on peut confier cette tâche à Benzegala qui peut assumer aussi bien son rôle de meneur et de shooteur.

Qu'en est-il des joueurs professionnels ?

En principe, ils seront avec nous pendant le prochain stage de la sélection en Turquie, notamment Mekdad et Cherriet. Quant au cas de Sahraoui, on ne sait pas encore s'il sera avec nous ou pas.

Dans l'ensemble, est-ce que vous avez une idée sur les 12 qui seront retenus pour l'Afrobasket ?

A quelques éléments près oui. Il nous reste le stage de la Turquie pour arrêter définitivement la liste des 12 qui prendront part au Championnat d'Afrique des nations.

Entretien réalisé par Ahmed Ammour

BOUAKAZ OMAR (MÉDECIN DES VERTS) À PROPOS DE LA GESTION DES RESSOURCES PHYSIQUES :

«Il faut respecter les consignes médicales»

Après plusieurs jours vécus au Brésil, le médecin de l'équipe, M. Bouakaz Omar est revenu sur les effets du décalage qu'ont vécu les membres de la délégation algérienne et surtout les athlètes qui participent à une compétition de haut niveau. Il s'est étalé sur tout ce qui entoure ce phénomène.

***Le Soir d'Algérie* : Quel est l'état physique des joueurs actuellement ?**

Bouakaz Omar : Après cinq jours vécus à Uberaba, je peux dire que l'état physique des joueurs et des autres membres de la délégation est satisfaisant. La récupération s'est bien effectuée.

Est-ce qu'ils ont récupéré des effets du décalage horaire?

Effectivement, nous avons pu rattraper les quatre heures de décalage entre l'Algérie et le Brésil. L'effet du décalage commence à s'évacuer. Comme les joueurs et les autres membres de la délégation sont depuis plusieurs jours au Brésil, l'horloge interne de chaque personne est revenue à la normale.

Comment s'est effectué ce retour à la normalité ?

Il faut rattraper le sommeil perdu lors du voyage le plus long qui était de 11heures entre Rome et Sao Paulo. Pour cela, il faut dormir durant le voyage par avion quoique ce n'était pas agréable de le faire correctement. Mais chacun a pu le faire durant quelques heures, ce n'est pas très agréable dans un avion. Mais dès notre arrivée à l'hôtel, les athlètes ont fait une longue sieste pour rattraper quelques minutes seulement mais ce n'est pas facile de le faire l'après-midi. Puis, les jours suivants, la situation est redevenue progressivement normale.

Quels sont les effets du décalage ?

Ils se répercutent sur l'horloge interne qui est réglée sur le jour et la nuit. La physiologie humaine connaît les moments de sommeil et de réveil lorsque cette personne est dans son milieu habituel de résidence. Mais dès qu'il change d'endroit en perdant ou en gagnant des heures, l'horloge interne sera quelque peu décalée selon la distance du voyage et du nombre d'heures perdues ou gagnées.

Comment éliminer les effets du décalage ?

Parfois, il y a des maux de tête et une insomnie (sommeil plus long ou des réveils nocturnes) car l'horloge interne est réglée selon les conditions du pays de résidence. D'abord, nous avons essayé de le faire avec des moyens chimiques (médicaments).

Quelles sont les différentes situations du décalage au plan géographique ?

Tout en sachant que ce décalage de 4 heures n'a pas un grand impact sur l'organisme humain, nous avons essayé de le faire avec des moyens chimiques en donnant des somnifères à certains qui n'arrivaient pas à trouver le sommeil en avion mais d'autres joueurs ont pu faire un petit somme. Les personnes concernées par ces effets doivent aussi bien dormir, bien manger et bien se réhydrater. L'impact de ce décalage n'est pas important.

Est-il permis de prendre des cigarettes ou des boissons alcoolisées durant cette période-là ?

Il faut les éliminer car elles restent nocives. D'ailleurs, en temps normal, ces excitants sont à bannir chez l'homme.

Quelles sont les situations de décalage au plan géographique ?

Il y a deux situations. D'abord, celle que nous avons vécue au cours du voyage d'Alger vers Sao Paulo. Là, nous échappons au coucher du soleil et nous perdons des heures de sommeil selon la distance parcourue. Vous connaissez les effets spécifiques et les moyens de les éliminer. Il y a l'autre situation opposée qui est celle du voyage vers l'Est. Là, la journée sera plus longue. L'homme restera éveillé plus que la normale et cela dépend de la distance parcourue. Mais l'impact sera moindre. Il sera plus fatigué que lors des journées normales. En général, l'athlète dort 7 heures alors que le non-sportif a un sommeil entre 8 et 9 heures. Aussi, il faut beaucoup dormir.

Est-ce que cette fatigue cause des blessures ?

Bien sûr ! La fatigue et la déshydratation engendrent un manque de concentration chez l'homme en général. Le sportif, quant à lui, commettra des fautes techniques en cours de jeu. D'autres blessures plus ou moins graves pourraient survenir comme le calage.

Propos recueillis à Uberaba par Hamid Chabaraka

Le Soir d'Algérie - Espace «Corruption» - E.mail : soircorruption@gmail.com

SUR DÉCISION DU CONSEIL DES MINISTRES

Un nouveau Code des marchés publics

***Le Conseil des ministres, réuni le 22 juillet dernier, a adopté un nouveau Code des marchés publics, projet qui n'avait pas été annoncé auparavant. C'est la 6e fois, depuis 2002, que la réglementation relative à la gestion de la commande publique subit de très larges modifications. Si les fois précédentes, les demandes d'assouplissement de ce Code émanaient des walis (!), cette dernière mouture répond à de fortes sollicitations du… Patronat ! Nous publions ci-dessous les extraits du communiqué du Conseil des ministres à ce sujet. Nous y reviendrons plus en détail dans un de nos prochains «Soir Corruption», une fois le nouveau Code des marchés publié au* Journal officiel.**

«... Le Conseil des ministres a examiné et adopté un décret présidentiel portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics. Ce texte est le fruit d'une concertation ayant associé les départements ministériels concernés et les représentants du Patronat. Il se substitue au Code des marchés publics qui a révélé ses limites par rapport aux exigences d'une gouvernance moderne. La nouvelle réglementation introduit notamment les innovations suivantes :

1. Une réforme de l'encadrement et du contrôle de la passation des marchés publics, dans le but de maîtriser la gestion des marchés publics, avec la suppression des commissions nationales dont les attributions ont été transférées aux commissions sectorielles instituées auprès de chaque ministère, et de commissions régionales pour certaines institutions, ainsi que la création d'une autorité de régulation des marchés publics, confortée par un observatoire de la commande publique et par un organe national de règlement des litiges.

2. Le renforcement de l'éthique et de la déontologie dans la passation des marchés publics, avec un code de conduite des agents publics intervenant dans le contrôle, la passation et l'exécution des marchés publics, qui sera élaboré par l'Observatoire de régulation des marchés publics et des délégations de service public.

Délégation de service public ou privatisation déguisée ?

3. L'instauration d'une plus grande responsabilité des acteurs des marchés publics, en l'occurrence les services contractants et les commissions des marchés, dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

4. Le renforcement de la sécurité juridique des acteurs intervenant dans les marchés publics, par la clarification, la précision et la simplification des procédures.

5. La promotion de la place de la production nationale et de l'entreprise locale de production dans la réalisation des marchés publics, avec notamment l'institution d'une clause dans les cahiers des charges n'autorisant le recours aux produits importés, que si le produit national équivalent n'est pas disponible.

6. L'institution de la notion de «délégation de service public», grâce à laquelle l'Etat pourra, dans les secteurs où la loi le permet, envisager la réalisation d'ouvrages ou l'acquisition de biens nécessaires au fonctionnement du service public, par le biais de sources de financement extra-budgétaires.

En effet, la délégation de service public est un mode universel et moderne de financement, de réalisation et de gestion, par le biais d'un contrat de concession, d'affermage, de régie, ou de gérance. A l'issue de la période contractuelle, l'ouvrage ou les biens en l'objet deviennent propriété de l'institution publique ou de l'administration publique concernée. Se référant à cette nouvelle réglementation des marchés publics, le président Abdelaziz Bouteflika a souligné qu'il s'agit là également d'un témoignage de confiance envers les cadres et responsables chargés de ces dossiers, précisant qu'il leur revient désormais de diligenter les procédures de lancement des programmes et chantiers publics et de prévenir ainsi à l'avenir, les réévaluations financières coûteuses ainsi que les retards dans la livraison des projets…» Fin de citation du communiqué officiel du Conseil des ministres.

UNE FEMME REBELLE À LA TÊTE DU PARLEMENT GREC

Son cheval de bataille, la lutte contre la corruption et la fraude fiscale

Du haut de son 1,80 m, Zoé Konstantopoulou domine l'Assemblée parlementaire grecque.

A 38 ans, elle est la plus jeune présidente de la «Vouli» — Parlement grec —, et la seconde femme dans l'histoire du pays à exercer cette fonction. Elue députée pour le parti d'extrême gauche Syriza en juin 2012, cette avocate de formation n'a pas la langue dans sa poche. Rebelle et indépendante, elle s'est encore illustrée cette semaine en refusant de voter le plan d'aide à la Grèce obtenu par le Premier ministre, Alexis Tsipras, lundi dernier à Bruxelles. Pour autant, la jeune femme a annoncé qu'elle n'avait pas l'intention de quitter le parti et encore moins de démissionner de sa fonction. «Je ne vais nulle part, je reste où je suis», a-t-elle déclaré. Bataillant contre les injustices et défendant la démocratie, pour la présidente du Parlement, il n'est pas question d'aller à l'encontre de la volonté du peuple en votant des mesures ultralibérales rejetées par référendum une semaine auparavant. Son cheval de bataille : la lutte contre la corruption et les fraudes fiscales. Dès son arrivée en 2012, elle écrivit *Le livre noir de la honte*, une compilation des affaires politico-financières jugées scandaleuses par Syriza.

Parallèlement, elle se lance dans un combat acharné contre les exilés fiscaux grecs en Suisse avec la «liste Lagarde» (du nom de la directrice générale du FMI), une liste qui reprend les noms des intéressés.

En avril, elle lance un audit pour connaître la vérité sur la dette grecque. Incorruptible, moralisatrice et véritable bourreau de travail, la jeune femme ne s'est pas fait que des amis au sein du Parlement grec.

LSC

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION EN MALAISIE EN SEPTEMBRE 2015

Du 2 au 4 septembre 2015 se tiendra en Malaisie la 16e Conférence internationale de lutte contre la corruption. Plus de 130 pays y seront représentés, ainsi que les organisations intergouvernementales (les Nations unies, l'Office des Nations unies contre le crime et la drogue, le PNUD), les institutions financières internationales et de nombreuses ONG.

DES MOTS POUR LE DIRE

«...Les questions de l'impôt et de la lutte contre la corruption...»

«Les grands héritages de la crise sont une croissance très faible, un chômage très élevé, des inégalités qui s'accroissent, et finalement une chute de la confiance un peu partout.

Pour reconstituer la confiance, les questions de l'impôt et de la lutte contre la corruption sont fondamentales.»

Angel Gurria, secrétaire général de l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques).

Le prochain «Soir Corruption» paraîtra le 7 septembre 2015

Le «Soir Corruption» fera une pause pendant tout le mois d'août. Il reparaîtra le lundi 7 septembre 2015.
Bonnes vacances à nos lecteurs !

IRAK

Les forces irakiennes reprennent le contrôle des bâtiments universitaires à Ramadi

Les forces de sécurité irakiennes ont repris dimanche le contrôle des bâtiments de l'Université Anbar, située à l'extrême-ouest de la ville de Ramadi, chef-lieu de la province d'Anbar, et ce, après d'intenses affrontements avec les éléments de l'organisation autoproclamée Etat islamique (Daesh/EI), a fait savoir un porte-parole de l'armée.

«Les forces anti-terrorisme sont entrées à l'aube dans l'Université Anbar et combattent maintenant pour la débarrasser des terroristes restants de Daesh, ainsi que pour désamorcer les bombes et ouvrir les routes, et avancent actuellement vers le district de Ta'mim (dans le sud de Ramadi)», a déclaré dans un communiqué le général de brigade Yahyah Rasoul Abdullah, porte-parole du commandement des opérations. M. Abdullah a indiqué que les forces irakiennes et les milices paramilitaires alliées de Hashd Shabi arrivent de quatre directions différentes pour entrer dans Ramadi, ville située à environ 110 km à l'ouest de la capital irakienne Baghdad.

Récemment, les autorités irakiennes ont annoncé le début d'une offensive militaire majeure afin de libérer les villes et villages clés de la région irakienne d'Anbar des mains de Daesh.

Les forces de sécurité irakiennes et les milices paramilitaires alliées de Hashd Shabi combattent depuis des mois pour reprendre le contrôle des villes-clés de la province d'Anbar tombées aux mains des combattants de l'EI. Ces derniers se sont emparés de la plupart d'entre elles et ont tenté d'avancer vers Baghdad, mais ont été repoussés par les nombreuses contre-attaques des forces de sécurité et des milices chiites. Depuis mai dernier, quelque 85 000 personnes ont fui la ville de Ramadi (ouest) d'après le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR). Cette nouvelle vague de déplacements porte à 180 000 le nombre de personnes ayant fui Ramadi depuis début avril, précise le HCR, notant que «beaucoup de déplacés ne savent pas où aller».

SOMALIE

Au moins six morts dans l'explosion d'un hôtel de Mogadiscio

Au moins six personnes ont été tuées par une forte explosion, sans doute provoquée par un véhicule piégé, dans un hôtel du centre-ville de la capitale somalienne Mogadiscio hier après-midi, a affirmé un responsable sécuritaire somalien.

«Nous avons vu six tués, pour la plupart des gardes de sécurité», a affirmé la source, Mohamed Jama. «Les pertes pourraient être plus élevées, nous sommes en train d'enquêter.» L'explosion s'est produite dans l'hôtel Jazeera, qui est fréquenté par des membres du gouvernement somalien et des expatriés et abrite plusieurs représentations diplomatiques. Un panache de fumée noire s'élevait au-dessus du centre-ville.

«Il y a eu une puissante explosion à l'hôtel Jazeera. Il y a des victimes mais nous n'avons pas plus de détails pour l'instant», a affirmé Abdirahman Ahmed, un policier. La force de l'Union africaine qui combat les insurgés islamistes shebab dans le pays (Amisom) a confirmé que le bâtiment visé était l'hôtel Jazeera. Mohamed Moalim, un témoin à l'intérieur du bâtiment, a assuré que de nombreuses personnes étaient dans l'hôtel lorsque l'explosion s'est produite, causée selon lui par «un camion chargé d'explosifs». Selon ce témoin, il s'agit de l'explosion «la plus puissante jamais entendue dans le quartier».

Abdihakim Ainte, un analyste politique qui réside dans le quartier de l'hôtel, a confirmé qu'une «énorme explosion» avait fait voler ses fenêtres en éclats. L'attentat n'a pas été revendiqué pour le moment.

Les islamistes shebab avaient déjà ciblé cet hôtel au cours de précédentes attaques. A la tête d'une insurrection armée depuis 2007, le groupe, affilié à Al-Qaïda, est combattu par le gouvernement somalien, que soutiennent les quelque 22 000 soldats kényans, éthiopiens, burundais, ougandais et djiboutiens de l'Amisom.

TURQUIE

Le PKK revendique une attaque à la voiture piégée contre des soldats

Le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) a revendiqué hier l'attaque à la voiture piégée qui a tué la veille au moins deux soldats turcs dans la province à majorité kurde de Diyarbakir, dans le sud-est de la Turquie.

La branche militaire du mouvement séparatiste rebelle a revendiqué la responsabilité de l'attentat sur son site internet, évoquant un «acte de sabotage» de ses «forces de guérilla». Dans leur déclaration, les Forces de défense du peuple (HPG) prétendent avoir tué huit soldats et en avoir blessé 11 autres. Le bilan officiel turc fait état de 2 morts et 4 blessés.

Cette attaque intervient après une série de frappes aériennes menées vendredi et samedi par l'armée turque sur des camps du PKK dans le nord de l'Irak. Selon le commandement militaire, la voiture piégée a explosé à l'arrivée d'un convoi de blindés d'une unité d'élite de la gendarmerie venue en renfort d'autres gendarmes intervenus après l'incendie de trois véhicules sur une route dans le district de Lice.

Deux sous-officiers ont été tués par la déflagration qui a retourné leur véhicule blindé, selon l'état-major.

Le PKK a qualifié samedi d'«agression» les bombardements menés par l'armée turque sur ses bases arrière et estimé qu'ils avaient «rompu les conditions du cessez-le-feu» entre ses combattants et les forces de sécurité turques qui tenait depuis mars 2013.

Le gouvernement islamo-conservateur turc a ordonné ces frappes après une série d'attaques attribuées ces derniers jours à des militants proches du PKK contre des policiers.

Le mouvement kurde a aussi revendiqué mercredi l'assassinat de deux policiers dans la ville de Ceylanpinar (sud-est), à la frontière avec la Syrie, en représailles à l'attentat-suicide de Suruç (sud), attribué au groupe djihadiste Etat islamique (EI), qui a fait 32 morts et une centaine de blessés parmi de jeunes militants de la cause kurde.

Le régime du Président Recep Tayyip Erdogan a engagé à l'automne 2012 des discussions de paix avec le chef emprisonné du PKK, Abdullah Öcalan, pour tenter de mettre un terme à la rébellion qui a fait 40 000 morts depuis 1984. Ce processus n'a jusque-là abouti à aucun accord.

BOKO HARAM CONTINUE DE FRAPPER

Le Cameroun meurtri par un nouvel attentat-suicide

Le Cameroun a été la cible samedi soir d'un nouvel attentat, perpétré par une kamikaze adolescente qui a fait au moins 20 morts dans la ville de Maroua, dans l'Extrême-Nord, une attaque portant la marque des islamistes nigérians de Boko Haram.

Malgré la mobilisation des armées de la région, les attaques ne cessent pas dans les pays concernés. Hier matin, c'est Damaturu, capitale de l'Etat de Yobe, dans le nord-est du Nigeria, qui a été touchée par un attentat-suicide : au moins 14 personnes ont péri sur le marché central.

Chef-lieu de la région camerounaise de l'Extrême-Nord, frontalière des fiefs nigérians de Boko Haram, Maroua se remettait à peine d'une double attaque-suicide commise mercredi par deux adolescentes, qui avait coûté la vie à 13 personnes, quand l'explosion a retenti samedi soir.

20 personnes ont été tuées et 79 blessées dans cette dernière attaque, selon un bilan donné hier par la télévision d'Etat camerounaise. D'après cette source, une adolescente a déclenché sa bombe dans un bar d'un quartier populaire de cette ville commerçante, jadis animée et majoritairement peuplée de musulmans. «Une fillette d'une douzaine d'années s'est fait exploser entre deux ventes à emporter au lieu-dit "Pont vert". Les forces de sécurité ont bouclé la zone de l'attentat-suicide et procédé à plusieurs arrestations», selon la télévision. Un habitant de la ville a expliqué avoir entendu «une forte explosion». «Nous avons appris qu'il y a eu une attaque au grand bar le "Boucan", très fréquenté en soirée», a-t-il raconté, ajoutant : «C'est la psychose.» Maroua vivait déjà dans la peur et sous étroite surveillance militaire depuis des mois. La circulation des deux-roues, connus pour être le moyen de transport privilégié par les insurgés islamistes, était interdite dès la tombée de la nuit. Désormais affiliés au groupe terroriste Etat islamique (Daesh), les insurgés de Boko Haram multiplient les attaques au Nigeria, mais aussi chez ses voisins, Cameroun, Tchad et Niger.

Ces pays ont lancé en début d'année une vaste opération miliaire contre les islamistes, leur infligeant de lourdes pertes sans parvenir à les neutraliser. Les attaques sont devenues quasi quotidiennes. Dimanche, une femme connue pour souffrir de troubles psychiques s'est fait exploser sur le marché central de Damaturu, ville du nord-est du Nigeria : au moins 14 personnes ont été tuées et 47 blessées, selon des témoins et une source hospitalière. Cette kamikaze «avait une quarantaine d'années. Les gens pensent qu'elle a été utilisée, (...) qu'elle ne savait pas ce qu'elle transportait», a expliqué à l'AFP Garba Abdullahi, un commerçant.

Une nouvelle vague de violences a déjà fait plus de 800 morts depuis l'investiture, fin mai, du nouveau Président nigérian Muhammadu Buhari, qui a érigé en priorité la lutte contre les insurgés.

Les attaques perpétrées par Boko Haram et la répression de l'insurrection par les forces nigérianes ont fait plus de 15 000 morts et 1,5 million de déplacés au Nigeria depuis 2009.

Au Cameroun, il s'agissait du cinquième attentat-suicide en deux semaines.

Ces attaques sans précédent en territoire camerounais marquent un tournant, même si, depuis deux ans, les islamistes nigérians ont enchaîné raids meurtriers et enlèvements dans l'Extrême-Nord.

Pour prévenir ces attaques, le gouverneur de la région a interdit le port du voile islamique intégral, régulièrement utilisé par des kamikazes de Boko Haram pour dissimuler leurs explosifs. Cette interdiction a été étendue à d'autres zones du territoire camerounais, sans être généralisée à tout le pays.

Le Tchad voisin a, lui, totalement proscrit le voile intégral après avoir été la cible d'attentats similaires à N'Djamena. La capitale tchadienne a été frappée à deux reprises en moins d'un mois, et le dernier attentat-suicide avait fait 15 morts et 80 blessés le 11 juillet sur le marché central.

J'ai eu mon bac juste pour vous maman et papa, mes amours…
Malgré que je t'aie perdu papa chéri mais inch'Allah tu vas être fier de moi.
Ma chère maman bien-aimée, tu étais toujours à mes côtés malgré ta douleur…
Inch'Allah je ferai tout pour te rendre heureuse.
Merci pour tout.

Je t'aime maman, je t'aime papa.

A notre trésor le plus précieux, notre chère et adorée poupée

SALMI LAYANE

qui souffle sa 5e bougie le 27 juillet 2015. Pour cette occasion inoubliable, ton papa Hakim, ta maman Rym, tes grands-mères, tes oncles et tantes te souhaitent un joyeux anniversaire plein de bonheur et longue vie.

Que Dieu te protège.
Ton papa Hakim qui t'aime beaucoup.

Le Soir d'Algérie
magfemme03@yahoo.fr
Lundi 27 juillet 2015 - PAGE 17
Le magazine de la femme
Page animée par Hayet Ben

Aiguillettes de poulet au gingembre

2 blancs de poulet, 1 bouquet de persil, le jus d'un citron jaune, 3 c. à s. de gingembre en poudre, sel, poivre

Coupez les blancs de poulet en lamelles et ajoutez-y le gingembre moulu ainsi que le jus de citron. Laissez mariner 12 heures au frais. Faites revenir les morceaux de poulet dans une poêle antiadhésive pendant quelques minutes. Une fois le poulet bien doré, déglacez avec un petit verre d'eau. Laissez réduire environ 2 minutes et servez chaud.

Beauté

Astuces pour être radieuse !

Photos : DR

Un gommage maison
Pour préparer sa peau au bronzage, on recommande de faire des gommages, sauf que ça coûte assez cher. Mélangez dans un grand flacon votre gel douche préféré pour un tiers et les deux tiers qui restent, mettre… du sable !
Une belle peau douce
Prendre du sucre en poudre que vous mélangez à de l'huile d'amande douce. On peut prendre de l'huile d'olive si l'odeur ne rebute pas. Frottez la peau mouillée (doucement quand même), puis prendre une douche normalement. L'excédent d'huile s'en va avec le savon et la peau est ultra-douce. Bien entendu, il faut avoir une belle peau pas trop fragile au départ.
Le masque à l'argile
Pour les peaux grasses, le masque à l'argile verte : on mélange la poudre d'argile, un peu d'huile, un peu de jus de citron et de l'eau de rose. On applique sur le visage et 20 min après, on prend la douche.
Des cheveux brillants
Mettre le jus d'un demi-citron dans l'eau de rinçage du shampooing ! Après, c'est plus facile de les démêler, les cheveux sont tout lisses, en plus cela referme les écailles fait briller en accentuant les reflets donnés par le soleil.
Un tonique pour les cheveux
Pour avoir de beaux cheveux : prendre quelques branches de romarin ou une cuillère à dessert de feuilles séchées. Mettre dans une tasse d'eau bouillante. Laisser refroidir. S'en servir pour rincer les cheveux après un shampoing.
Contre les yeux gonflés
Une recette naturelle pour faire dégonfler les yeux fatigués : utiliser 2 (un pour chaque œil) sachets de tisane ou, mieux, du thé préalablement infusés et les laisser poser sur les yeux pendant 10 mn, tout en savourant son thé revigorant ! Il y a aussi les petites cuillères un quart d'heure dans le congélateur et 5 minutes sur les yeux, et en plus ça repose vraiment !
Pour retrouver la voix
Quand on devient aphone ou qu'on a la gorge irritée, on coupe une demi-carotte en petits dés, que l'on mélange avec du sucre. On obtient une sorte de sirop !
A prendre sans modération ! Remède de grand-mère radical.
Masque pour les peaux sèches
Battez un jaune d'œuf avec 2 cuillères à café d'huile d'amande douce. Posez en masque sur votre visage et laissez agir pendant un quart d'heure environ. Rincez à l'eau tiède puis appliquez votre tonique habituel.

BON À SAVOIR

Ne laissez pas vos veines vous filer entre les doigts

Quand vous regardez vos jambes où pointent quelques varices, vous pensez plutôt «jusqu'ici tout va bien». Attention tout de même à ne pas laisser les choses trop évoluer : plus on se préoccupe tôt de ses problèmes veineux, et plus on a de chances de prévenir une évolution vers des formes plus graves et des complications sévères !
Entre varices et phlébite, certes, il y a un pas, mais des varices anciennes et importantes peuvent constituer un réel facteur de risque. Si la situation se prolonge, la stagnation du sang dans les veines variqueuses augmente le risque de formation d'un caillot (thrombus), et l'on parle de phlébite si le caillot se forme dans une veine profonde.
A fortiori, prévenir l'évolution de la maladie veineuse, c'est aussi prévenir l'évolution vers les formes avancées d'insuffisance veineuse : œdèmes, troubles cutanés ou ulcères dans les stades les plus graves.

Relaxez-vous avant votre coucher

Chaque soir, accordez-vous un moment de détente afin d'optimiser la qualité de votre sommeil ! Prenez ainsi le temps de vous détendre en pratiquant cet exercice de relaxation.
Position de départ : allongez-vous sur le dos, bras détendus le long du corps.
Exercice : montez vos mains sur les hanches en expirant. Inspirez. Et en expirant, faites glisser lentement vos bras sur votre corps au-dessus de votre tête. Inspirez et soufflez en revenant à la position de départ.
Durée : pratiquez cet exercice de relaxation pendant 5 à 10 minutes quotidiennement.
Résultat : tout dépend du temps de relaxation et de votre capacité à faire le vide dans votre esprit. Ainsi, au bout de 3 au 4 séances, votre corps ressentira les bienfaits immédiatement.
Conseil : détendez votre corps au maximum, ne pensez à rien, respirez profondément et pratiquez cet exercice avant de vous coucher et avant de vous lever.

LES CERNES
Que faire pour s'en débarrasser ?

Il existe plusieurs méthodes, simples et efficaces. On trouve alors une palette large de produits aussi bien efficaces que discrets. Déjà, il y a l'anticerne.
On l'applique en dessous des yeux, on masse, on attend, et on applique son fond de teint ou sa crème de jour ! Il y a aussi d'autres méthodes plus traditionnelles, par exemple : mettez une cuillère toute la nuit dans le congélateur, et au matin, sortez-la et appliquez-la cuillère sur vos cernes, elles disparaîtront. L'eau de bleuet constitue également un remède efficace, imbibez un coton, et passez-le sur les cernes. Au bout de quelques jours, elles seront un mauvais souvenir.

Clafoutis aux pommes et aux raisins

Pour 6 personnes, préparation : 20 min, cuisson : 30 min
Pommes : 3, jus de citron : 2 c. à soupe, raisins secs : 50 g, eau de fleurs d'oranger : 4 c. à soupe, sucre : 4 c. à soupe, œuf : 1, sel : 1 pincée, crème fraîche : 1 dl, farine : 1 c. à soupe, beurre : 40 g
Pour le moule : beurre et farine.

Faire tremper les raisins dans l'eau de fleurs d'oranger. Pendant ce temps, peler les pommes, les épépiner, les couper en tranches fines, les citronner. Fouetter ensemble l'œuf, le sucre et le sel jusqu'à ce que le mélange blanchisse légèrement puis incorporer la crème fraîche et la farine. Réserver 3 c. à soupe de ce mélange séparément. Préchauffer le four à 180°C (th. 6). Egoutter les raisins (garder le liquide). Mélanger les pommes et les raisins à la pâte et verser dans un moule beurré et fariné. Mettre au four et laisser cuire 15 mn. Faire fondre le beurre, l'incorporer à la pâte restante et verser sur le clafoutis. Remettre au four encore 15 mn en augmentant la température à 210°C (th.7). A la fin de la cuisson, laisser tiédir puis démouler sur un plat de service ou présenter dans le plat de cuisson. Au moment de servir, verser l'eau de fleur d'oranger bouillante sur le clafoutis.

MOTS FLÉCHÉS

Par Tayeb Bouamar

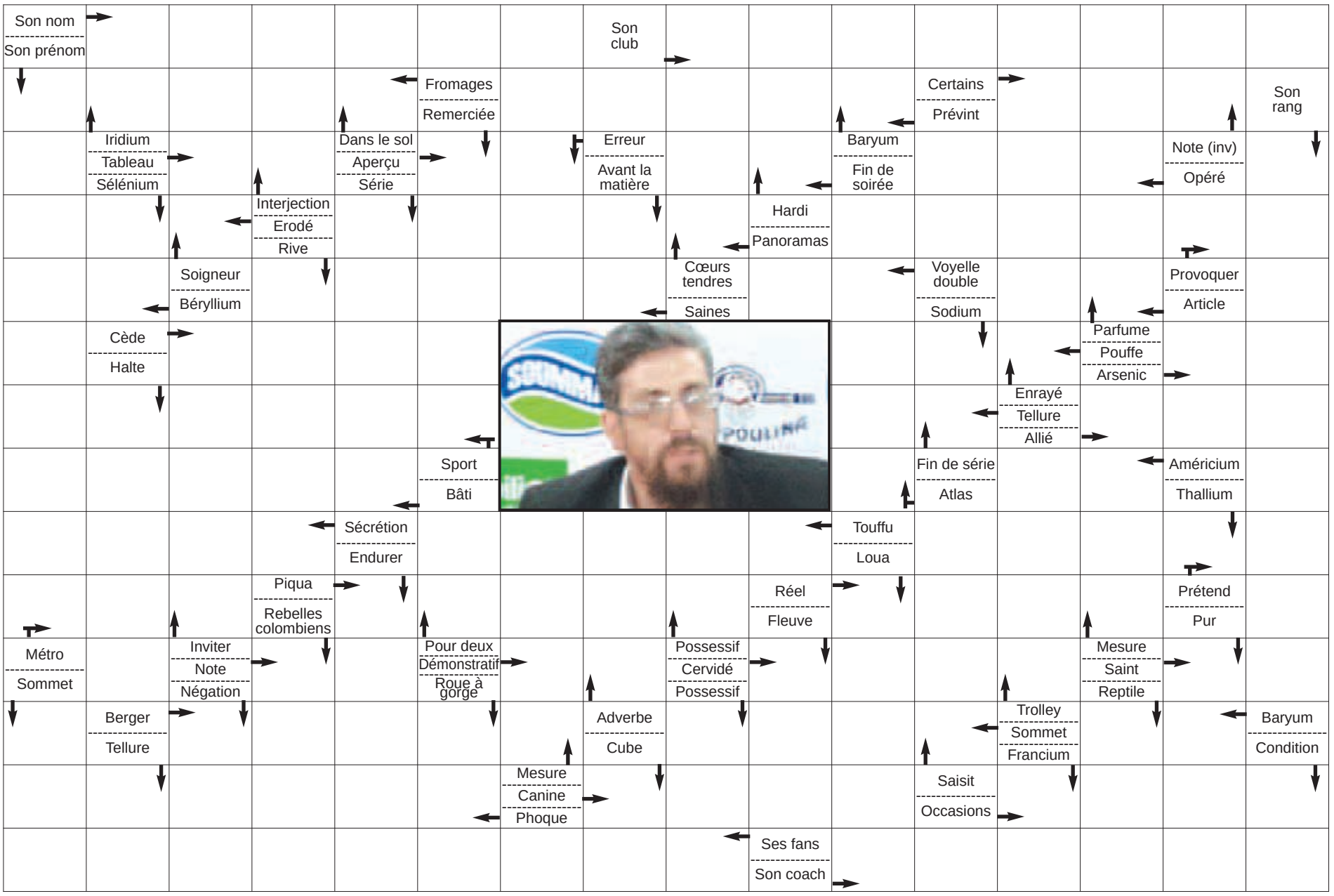

ENUMÉRATION

Ces colonnes abritent les noms de onze animaux nuisibles. Une lettre ne peut être cochée qu'une seule fois. Définition du mot restant = «Autre animal nuisible»

R	I	S	M	U	S	Q	U	E	E	T	O
E	A	A	T	L	A	P	I	N	T	E	U
A	L	N	A	R	S	I	O	T	U	N	R
U	B	G							P	N	N
C	D	L							E	O	E
H	R	I							R	S	A
A	A	E							T	N	U
T	N	R	M	I	N	E	M	A	R	A	S
H	E	R	R	E	H	E	N	I	U	O	F
A	R	E	T	B	E	L	L	E	T	T	E

1- SANGLIER	5- BELLETTE	9- PUTOIS
2- RENARD	6- FOUINE	10- RAT MUSQUÉ
3- BLAIREAU	7- HERMINE	11- ETOURNEAU
4- CHAT-HARET	8- MARTRE	SANSONNET

MOT RESTANT = LAPIN

LETTRES DE : Neguev

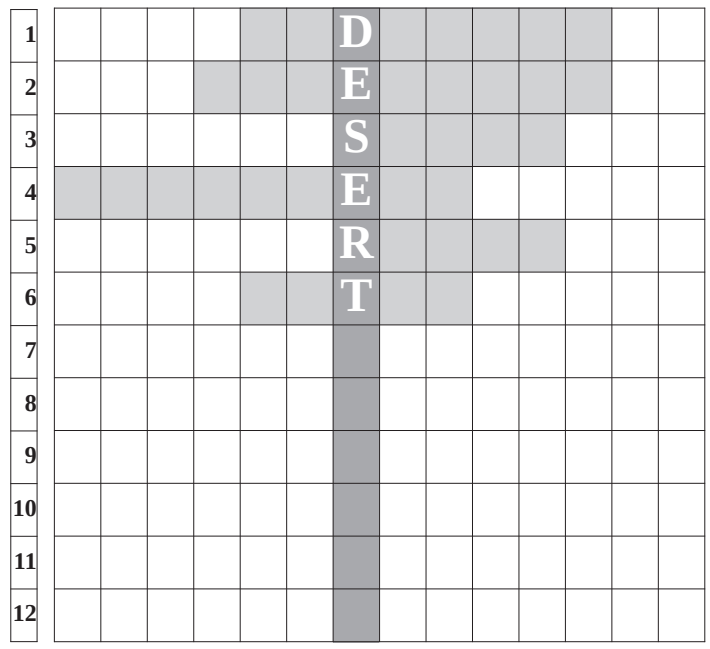

SOLUTIONS...SOLUTIONS...SOLUTIONS...

MOTS FLÉCHÉS GÉANTS

DECONTENANCES-AC
EPEE-UNIRAI-ARMA
MIS-TATEES-TLE-P
ES-MO-ANS-EVITAI
M-MAUDIT-GRAS-ST
BRASSES-ROI-SA-U
RA-USC-BEUGLE-CL
EM-RE-DETTES-NIA
EIRE-INICTE-CU-T
SET-SR-AVE-HELAI
-R-PERONE-PAR-BO
C-ARRETE-REUNION
ACTIVEE-PORTAIL-
RA-NIL-FLUTES-IC
TRACE-TOUTES-G-O
HELE-TERMES-REVU
AMI-FONCES-TENOR
GE-TORDES-MATAIS
E-COUTES-GAR-IR-
-MOULUS-DE-SES-P
TERREE-VENTES-NO
EL-TE-FELEES-P-U
RARE-HERITE-RUER
RIA-VARIES-MONTS
IT-COI-TE-SUBI-U
F-MAI-DE-RITE-MI
IDEALES-TARE-SET
ENTRAILLES-SACRE

MOTS FLÉCHÉS

-VIDAL-LAROJA-PM
AURAIENT-OLE-TRI
R-ANE-A-NIE-BAIL
TRIS-TIGES-FERAI
UNS-FANEE-MENDIE
RD-COR----AUNE-U
O-VIRE----T-E-G-
-SITES----IL-CAP
CASES-BARON-TRIA
HUER-MOLES-VAINS
ILS-TAULE-MAIS-S
LE-LILLE-NULS-TI
I-SERIE-CIRE-PRO
-JUVENTUSDETURIN

LETTRES DE NEGRITUDE

----SENGHOR----
-----LEROIJONES
-----EGLISE----
-CESAIRE-------
-----DIOP------
-DIGNITE-------
----COULEUR----
------DUBOIS---
---SENEGAL-----

MOTS FLÉCHÉS GÉANTS

Par Tayeb Bouamar

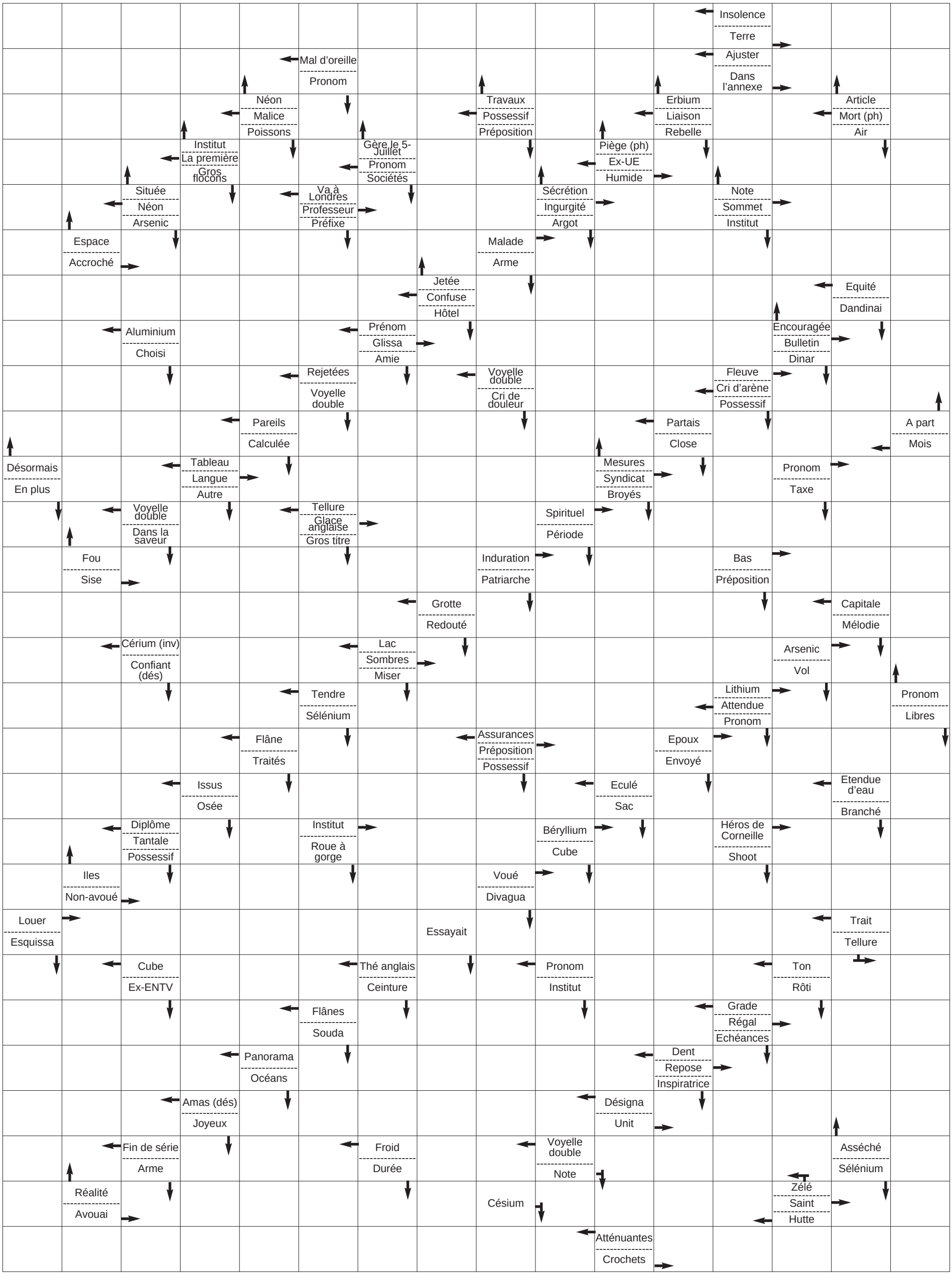

LE SOIR DE L'IMMOBILIER

APPARTEMENTS

Agence cher. urg. F4 Alger-Centre, vue s/mer. - 0771 210 441 F140472

NECROLOGIE

PENSÉES

Cela fait 25 ans que nous a quittés à jamais notre chère mère

Mme Vve de chahid Sahouli Ahmed
née Benneouala Fatma

laissant derrière elle un vide que nul ni personne ne pourra combler.

En cette douloureuse circonstance, ses fils Mohand Ouahmed et Smaïl demandent à tous ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pieuse pensée à sa mémoire et que Dieu le Tout-Puissant l'accueille en Son Vaste Paradis.

Repose en paix, chère mère. A Dieu nous appartenons, à Lui nous retournons.

Nous ne t'oublierons jamais.

Tes fils, Mohand Ouahmed et Smaïl.

F10066/B13

A

Mme Menia
née El Aoukazi Kheïra

Déjà un an que tu nous as quittés en laissant un immense vide.

Ton mari, tes enfants, tes petits-enfants demandent à tous ceux qui t'ont connue d'avoir une pieuse pensée à ta mémoire.

Allah yerrahmek. F140474

Il y a cinq ans, le 27 juillet 2010, nous quittait à jamais notre cher et regretté père

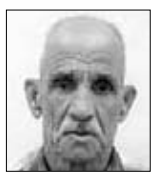

Sekrane Idir

laissant un vide que le temps n'a pu combler.

En ce douloureux souvenir de cette journée marquée par une terrible douleur après son rappel auprès de Dieu. Une pieuse pensée à son épouse disparue il y a une année, que Dieu ait son âme. Ses filles Fariza, Nadia et Taous demandent à tous ceux qui les ont connus et aimés d'avoir une pieuse pensée à leur mémoire.

A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.

F10065/B13

Vds 2 F3, 103 m2, clos et couvert, Dély-Ibrahim, à proximité de l'Opéra. - 0560 03 21 98 F140481

Vds F2, 38 m2, Belcourt, rue de la Fontaine. - 0560 03 21 98 F140481

Particulier vend F3, 65 m2, Sidi-Yahia (face au stade), 5e, 17 U. - 0792 28 05 49

F140480

Dély-Ibrahim, vends bel F3, 1er, 85 m2, 2 façades, Px 1 600 u. - 0550 575 023

F140463

El-Achour, vends un luxueux F4 neuf, sup. 110 m2, parfaitement aménagé et équipé. - 0542 80 32 40 F140429

LOCATIONS

Loue local de 340 m2 fini à 80 %, très bien situé sur axe très commercial au Gué-de-Constantine. Tél.: 0550 21 53 70

VILLAS

V. V. R+3, 100/140 m2, 3,8 M, Réghaïa. - 0556 82 85 38 F140479

PENSÉE

À MOHAMED AYOUB

disparu un vendredi 27 juillet 2012 de la part de son épouse, ses enfants, sa mère et ses frères et sœurs

«Quand la vie a décidé de ton départ, nous causant une blessure immense, notre affection et notre espérance t'ont accompagné mais tu demeures toujours dans nos cœurs.
En ce troisième anniversaire de notre douloureuse séparation, sache que ce que tu as donné continue de fleurir en d'autres êtres et que nous nous sentons tous grandis et élevés de t'avoir chéri.»

140477

Villa à 20 minutes de Annaba, 02 locaux commerciaux, F2 + 02 F4 + 02 terrasses, avec acte, donnant sur rue, bien située. Téléphoner au : 0796 96 68 82 F56229/B2

TERRAINS

Ag. vnd 200 m2, Tixeraïne, semi-comm., 18 u./m2 - 0550 421 311 F140472

LOCAUX COMMERCIAUX

Vds local 90 m2, Hassiba, Alger-Centre. - 0663 61 20 83 F538

Pro imb vd, à Boumerdès centre-ville, locaux. - 021 910 306 - 0560 250 210 - 0553 580 763 HB F531

SOIR AUTO

MAGHREB LOCATION AUTO
- 53, rue Hassiba-B.-B. - 0555 62 61 33 - 021 23 56 52 - 0555 62 61 32

F140453

ولهذه الأسباب

حكمت المحكمة حال فصلها في قضايا شؤون الأسرة علنيا في أول درجة حضوريا :
في الشكل : قبول إعادة السير في الدعوى بعد الخبرة الطبية شكلا .
في الموضوع: إفراغ الحكم الصادر قبل الفصل في الموضوع عن محكمة الحال بتاريخ2015/05/23 تحت رقم الفهرس 00228/15 و بالنتيجة اعتماد تقرير الخبرة المنجز من طرف الدكتور عميراش رابح المودع لدى أمانة ضبط المحكمة بتاريخ 2015/05/03 تحت رقم 48، و عليه الحكم بالحجر على المدعى عليه نكروش مولود و كيرش فروجة من مواليد 1983/08/17 بتيزي راشد وتعيين المدعى نكروش مولود، مقدما عليه لرعايته و إدارة شؤونه المالية و الإدارية والقضائية بدلا عنه.
أمر ضابط الحالة المدنية بتسجيله و التأشير به على هامش عقد ميلاده بسعي من النيابة حسب الاختصاص.
مع الأمر بنشر منطوق الحكم في إحدى الجرائد اليومية

تحميل المدعي المصاريف القضائية
بذا صدر هذا الحكم وأفصح به في الجلسة العلنية المنعقدة في التاريخ المذكور أعلاه و لصحته وقع أصله كل من الرئيس و أمين الضبط

أمين الضبط — الرئيس

R 1078/B13

PENSIONS

Offre pension Alger-Centre - 0549 63 07 88 F140483

Melia Alhambra

Créateur de saveurs

Pâtissiers-traiteurs nous serons le compagnon idéal pour vos fêtes et réceptions.
Avec raffinement et délicatesse, nous vous proposons une palette illimitée de :
**** Mignardises (orientales et occidentales)***
**** Gâteaux artistiques***
**** Gastronomie (tout genre de cuisine).***

Cité du 11-Décembre-1960
n°54, Dély-Ibrahim, Alger
0555 85 63 20
Email : meliaalhambra@yahoo.fr

FÉLICITATIONS

SAÏ Nada

A l'occasion de ta réussite à l'examen du BEM, avec mention «Excellent», les familles SAÏ et BOUZID, ton père Arezki, ta mère Amel, ta soeur Rym et ton frère Anis-Waïl, te félicitent et te souhaitent beaucoup de succès à l'avenir.

Bravo Nada

AVIS DIVERS

Vous voulez réussir la tessdira de votre fille ? Vous voulez que ce jour soit le plus beau jour de sa vie ? Faites appel à une professionnelle au : 0554 92 23 08 NS

Réparation climatiseurs, machines à laver, frigidaire, à domicile. Tél.: 0770 22 06 28 - 0662 63 19 23 NS

Meubles & électroménager ! Tout crédit. - Enlèvement sans paiement. - 24 mois crédit sans intérêts. - Livraison immédiate. - Expo : Ô MARKET/SOLI - 16, rue H-B-Bouali. - Tél.: 0560 93 94 80/81 F510/B1

Traitement par Laser - Epilation définitive & Détatouage - Varice & Acné & Ride & Cicatrice - Tache rouge & Brune & Rajeunissement. Tél.: 021 962 048 - 0550 886 409 F140460

Prends tous travaux d'étanchéité. - 0552 49 77 25 F140450

Cherche 100 millions pour une année, rembourse 200. Tél.: 0540 27 29 40

F140440

Réparation TV à domicile, toutes marques. Tél.: 0772 89 17 22 - 0776 33 88 56 NS

Restaurant à Alger cherche **cuisinier, aide-cuisinière.** Tél.: 0540 62 50 40 NS

CYLKA – Soins à domicile

• Ambulance 24h/24 •
A votre disposition et assurés par une équipe médicale et paramédicale qualifiée

• Consultation médicale • Kiné • Soins infirmiers, post-opératoires • Prélèvements, analyses et résultats • Conseil, orientation, accompagnement aux hôpitaux d'Alger • Garde-malades.

Appelez-nous au : **0550 40 14 14**

Prenons travaux de peinture, maçonnerie, étanchéité. - 0553 08 24 47

F140470

SOS

JH, 28 ans, handicapé à 100 %, cherche fauteuil foulant adultes. Tél.: 0790 46 87 78

RÉPARATION

Machines à laver, réfrigérateurs, climatiseurs, à domicile. **Tél.: 0553 00 07 48 - 0770 10 41 36** NS

OFFRES D'EMPLOI

Crèche privée à Beni-Messous cherche éducatrice diplômée dans différentes sections (moyenne et grande section) maîtrisant la langue française et l'arabe pour la rentrée 2015/2016. Veuillez nous contacter au 0550 41 55 28

Kb

Cherche coiffeuses qualifiées + demi-ouvrière. Tél.: 0551 97 82 93 F140478

Sabie recrute ingénieur en électronique ou en électrotechnique, spécialisé sur les imprimantes haut-débit. Envoyer CV à : osman.nia@sabie-eurl.com F538

Sarl Solonmétal, fabricant de tubes acier, recrute un(e) secrétaire à Oran, maîtrise utile informatique, et deux cadres commerciaux à

Imprimerie Bab-Ezzouar recrute offsettiste, massicotier, infographe. Tél.: 0554 50 51 00

F140430

Alger et Oran, expérience favorable domaine construction. Tél.: 0561 84 27 39 - 0560 94 06 73 F532

Société étrangère recrute, à Tizi-Ouzou et Draâ-El-Mizan, des coffreurs et des ferrailleurs qualifiés. Tél.: 0549 87 56 67 F10077/B13

SOIR DE LA FORMATION

IMA propose formations accélérées avec emploi du temps au choix, tarifs intéressants, quels que soient votre âge et votre niveau d'études, dans les métiers les plus demandés en Algérie et à l'étranger. Tél.: 023 51 07 20 - Mob.: 0551 959 000 - El-Madania. F521

INSTITUT IBN NAFIS propose des formations diplômantes 02 ans aide-soignant auxiliaire, puériculture, des formations qualifiantes en prothèse dentaire + optique lunetterie + formation sur la prévention et premiers soins. - 021 54 41 60/69 - 0549 09 39 54 - 0561 53 57 38 F533

Le Soir
PANORAMA

Vieilles lunes et mondes nouveaux

Par Ahmed Halli
halliahmed@hotmail.com

Alors que je baignais dans une douce euphorie, provoquée par la découverte d'une planète jumelle de la Terre, j'ai été brutalement ramené aux réalités d'ici-bas, et plus précisément à hauteur d'escabeau. C'est justement à cette altitude très banale, pour ne pas dire terre à terre, qu'une amie et consœur non accréditée par la Nasa a photographié l'une des affichettes qui recouvrent actuellement les murs de nos villes. Le message est simple : si tu veux être un homme, sauvegarder ta virilité, assurer le salut de ton âme et celui des âmes de tes proches, voile tes femmes. Appréciez l'étendue de la distance qui sépare Kepler-452b, c'est le nom de cette planète, située à des millions d'années lumière, de cette affiche, collée juste à la bonne hauteur, pour être hors d'atteinte d'un Algérien de taille moyenne. Ce qui est rassurant, en quelque sorte, puisque les adeptes du voile admettent que leur message, placé sous le sceau du divin, n'en est pas moins contestable et donc destructible. Essayons de revenir sans trop de brutalité dans notre atmosphère, où il est permis encore de rêver, même sans se hisser sur la pointe des pieds. D'accord, un petit coup d'œil sur Kepler-452b, dont la rotondité est incontestable et qui a son propre soleil, susceptible d'échapper aux désidératas de la théologie littéraliste wahhabite.

Même si cette planète n'est pas habitable, pour l'instant, notamment à cause de sa densité, sept fois supérieure à celle de notre Terre, il n'en reste pas moins qu'elle ouvre plus de perspectives que les portes de l'ijtihad, fermées à double tour par la doctrine susnommée. Vous vous imaginez ce que Kepler-452b, même si elle n'est pas habitable, peut proposer comme pistes à nos rêves, et sans œillères ! Quant à l'affichette placardée comme un bulletin de guerre d'arrière-garde, dans les ruelles et cités urbaines, elle a été battue en brèche sur les réseaux sociaux par cette annonce : une thèse de doctorat affirmant que le voile est une coutume et non pas une obligation islamique, est validée par Al-Azhar. La thèse, dont l'auteur est un certain cheïkh Mustapha Mohamed Rached, a suscité, immédiatement, débats et polémiques sur la toile, et notamment sur Facebook. L'information n'est pas nouvelle, mais il suffit parfois de rien pour relancer un vieux débat et une thèse que beaucoup d'intellectuels tentent de défendre, mais en vain, depuis des siècles. En réalité, il ne s'agit pas d'une thèse de doctorat, mais d'un texte, sous forme de fatwa, publié en 2012, par le même auteur et intitulé «Réponse aux fatwas wahhabites et aux idées extrémistes terroristes». Depuis cette date, des blogs et des sites de journaux sérieux reprennent cette vieille histoire comme s'il s'agissait d'un fait d'actualité, alors qu'ils font du réchauffé.

D'ailleurs, Al-Azhar a encore démenti l'année dernière, à la même période, l'existence d'une telle thèse comme pour se prémunir contre les critiques et s'épargner les tracas d'un débat que l'institution a toujours évité. Cheïkh Rached avait précisé d'ailleurs que son texte d'une centaine de pages avait été dédicacé au recteur d'Al-Azhar, qui s'est bien gardé à l'époque de lui faire de la publicité. Ce qui est réellement d'actualité, c'est que le cheïkh Mustapha Mohamed Rached est depuis plusieurs années imam de la mosquée de Sidney, en Australie, tout en étant resté fidèle aux idées qu'il a défendues dans son livre «Réponse aux fatwas wahhabites et aux idées extrémistes terroristes». Du coup, la réaffirmation récente de ces idées sur le site d'échanges sociaux Facebook et sur le mur de l'intéressé a donné l'occasion à certains de relancer la polémique. Mustapha Rached est ainsi revenu sur la question du hidjab que les islamistes veulent à tout prix imposer et pérenniser comme un des piliers de l'Islam. Il a ainsi rappelé que le principal argument des partisans du voile est un Hadith douteux et équivoque. Il s'agit du Hadith concernant des conseils, plus gestuels que textuels, que le Prophète aurait prodigués à sa belle-sœur, Asma, sur la façon de s'habiller pour une musulmane.

Outre le défaut d'être peu clair et peu explicite, ce Hadith a contre lui le fait que son premier rapporteur n'a jamais mis les pieds dans la maison du Prophète ni été admis dans son entourage. Une thèse qui a été d'ailleurs défendue, par ailleurs, et depuis des décennies par des théologiens comme Djamal Al-Bana, qui a toujours soutenu que le hidjab était une invention. Tout comme le fait aujourd'hui Mustapha Rached, ainsi que d'autres penseurs, Al-Bana a mis au défi les adeptes du voile de citer un seul passage du Coran où il est question pour la femme de se couvrir la tête. C'est ce que vient de rappeler l'imam de Sidney, sur son mur, en disant que le mot hidjab, en arabe, pouvait signifier rideau, paravent, isolant, mais pas couvre-chef. «D'où ils sont allés chercher que le Coran a prescrit le port d'un couvre-chef, alors qu'il est question du hidjab comme rideau ?» a-t-il interrogé. Parlant de l'apparition de mouvements terroristes comme Daesh, Al-Nosra, Al-Qaïda et les Frères musulmans, Mustapha Rached a affirmé que ces organisations étaient «le résultat de mensonges historiques», et la conséquence de notre confiance aveugle dans les racontars de théologiens, perçus comme des vérités divines». Les réactions outrées et les anathèmes lancés contre l'imam de Sidney montrent, malheureusement, que les musulmans d'aujourd'hui préfèrent se bercer d'illusions et fermer les yeux, plutôt que de les laisser voir la réalité. Nous persistons à nous accrocher au hidjab comme à une vieille lune, pendant que les Gens du livre, convertis à la laïcité, découvrent pour nous des mondes nouveaux. Des mondes dont nous nous empresserons de profiter, bien sûr, en affirmant qu'on les connaissait déjà.

A. H.

À nos lecteurs

Pour la première fois en dix ans, cette chronique ne va pas paraître tout au long du mois d'août, parce que cela va faire bientôt dix ans que vous la lisez ici sans interruption, et que j'ai réellement besoin de souffler un peu. Je vous retrouverai donc avec un plaisir renouvelé, le lundi 31 août, et en espérant avoir réglé d'ici là mes problèmes récurrents de connexion internet.

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DU SOIR D'ALGÉRIE
VOUS ÊTES JOURNALISTE CONFIRMÉ(E) ?
VOUS SOUHAITEZ DÉBUTER DANS CETTE MAGNIFIQUE PROFESSION ?
Envoyez votre CV à : lesoiralgerie@yahoo.fr
Il sera exigé une maîtrise parfaite de la langue française, le sens de l'initiative et une disponibilité totale.

Le Soir sur Internet :
http:www.lesoirdalgerie.com
E-mail : info@lesoirdalgerie.com

POUSSE AVEC EUX !

Par Hakim Laâlam

hlaalam@gmail.com
@hakimlaalam

Le centre zygomatique du monde et de l'univers !

Suite des purges. Le jardinier de la présidence appelé à d'autres fonctions.

Aux cuisines ?

Cette planète jumelle de la Terre qui vient d'être découverte par les scientifiques de la Nasa le sait-elle ? Kepler 452b – c'est son nom provisoire – est-elle au courant que sur terre, donc à des milliards de kilomètres, une guerre fait rage sur sa jumelle habitée ? Un affrontement titanesque entre deux entités littéralement surnaturelles : Sellal et Ouyahia ? Je pense que oui, à lire et à entendre les échos effrayés, apeurés, paniqués et intersidéraux de ceux qui ont eu cet immense et en même temps terrible privilège d'avoir été mis au courant de cet affrontement de géants. La question est de savoir aujourd'hui si les probabilités de vie sur Kepler 452b vont se trouver impactées par cette guerre entre Sellal et Ouyahia. Parce que milliards de kilomètres de distance entre la Terre et sa nouvelle jumelle ou pas, les ondes jaillissant de notre planète bleue à chaque choc entre ces deux surhommes «Transformers», les radiations que produisent leurs corps à corps et leur échange d'amabilités et de noms d'oiseaux peuvent avoir des effets non maîtrisés, même sur une exoplanète. L'humanité entière attend depuis des siècles d'observation astronomique de tomber sur un caillou ressemblant au nôtre et abritant éventuellement des cousins. Peut-être pas tout à fait semblables, peut-être à la peau un peu plus verdâtre, peut-être avec 3 pieds et 4 bras, mais cousins malgré tout. Et là, au moment où cet événement tant attendu, tant espéré se produit enfin, lorsque la Nasa nous l'annonce, nous en fait l'extraordinaire révélation, cette découverte pourrait tomber comme un soufflet mal préparé. On monterait une expédition habitée vers Kepler 452b, la mission arriverait au bout d'un voyage-épopée là-bas, et, comble du malheur scientifique, une fois sur place, elle ne découvrirait que des champs de morts, une autre humanité, nos cousins décimés par les effets à distance de l'empoignade radio-zygomatico-active entre Sellal et Ouyahia. Mon Dieu ! Je n'ose imaginer l'énorme gâchis. Le trou noir ! La vie extraterrestre à portée de main, mais hélas assassinée, trucidée, anéantie par les chamailleries atomiques entre Sellal et Ouyahia. C'est plutôt ballot, reconnaissez-le avec moi. Mais en même temps, faut voir le bon côté des choses. Nos enjeux titanesques sont au centre de l'univers, influent même sur une exoplanète. Les montres connectées n'y sont pas parvenues. La démocratisation de la cryogénie et la popularisation des voyages intergalactiques n'y sont pas arrivées. La massification de l'usage des tablettes en milieu scolaire n'y a rien changé. Mais la guerre entre Sellal et Ouyahia, si ! Ah ! Quel bonheur de savoir que nous marquons ainsi les civilisations humaines. Et extraterrestres ! Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

H. L.